



Loblaws

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

T3

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE AUX ACTIONNAIRES
PÉRIODE DE 40 SEMAINES CLOSE LE 10 OCTOBRE 2015



Rapport du troisième trimestre de 2015 aux actionnaires

Faits saillants du troisième trimestre de 2015	1
Rapport de gestion	2
Résultats financiers	40
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités	46
Sommaire financier	67

Faits saillants du troisième trimestre de 2015¹⁾

« Au troisième trimestre, nous avons maintenu le cap sur nos objectifs qui consistent à offrir la meilleure expérience dans le domaine alimentaire, à être les meilleurs en matière de produits de santé et beauté, à viser l'excellence sur le plan de l'exploitation et à générer de la croissance », a déclaré Galen G. Weston, président et président du Conseil de Les Compagnies Loblaw limitée.

« Bien que la concurrence dans le secteur de l'alimentation demeure vive et que le cadre réglementaire dans le domaine des soins de santé demeure exigeant, nous avons maintenu une performance stable des activités, enregistré de nouvelles efficacités et réalisé les synergies planifiées. Comme nous avons atteint notre cible de réduction de la dette au cours du trimestre, nous sommes maintenant en mesure d'intensifier nos efforts afin d'offrir un remboursement de capital aux actionnaires ».

Faits saillants financiers

- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 2,5 % comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 13 715 millions de dollars.
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail (Loblaw) a augmenté de 3,1 % si l'on ne tient pas compte des postes d'essence et de l'incidence défavorable d'un changement apporté au modèle de distribution d'un fournisseur de produits du tabac.
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix) a augmenté de 4,9 %, le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance ayant augmenté de 3,5 % et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin ayant augmenté de 6,2 % comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2014.
- Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ du secteur Vente au détail s'est établi à 26,0 %, inchangé comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014.
- Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 1 022 millions de dollars, en hausse de 2,1 % comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société a augmenté de 16,9 % comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 166 millions de dollars. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ a augmenté de 10,0 % comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 408 millions de dollars.
- Le bénéfice net de base par action ordinaire a augmenté de 17,6 % comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 0,40 \$. Le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾ a quant à lui augmenté de 10,0 % pour s'établir à 0,99 \$.
- Au troisième trimestre, la société a réalisé des synergies nettes d'environ 76 millions de dollars, comparativement à 44 millions de dollars au troisième trimestre de 2014. Depuis la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a réalisé des synergies annualisées de 222 millions de dollars (déduction faite des coûts connexes). La société prévoit toujours réaliser, au cours de la troisième année suivant la clôture de l'acquisition, des synergies annualisées de 300 millions de dollars (déduction faite des coûts connexes).
- Le montant ajusté de la dette²⁾ a diminué de 527 millions de dollars comparativement à celui inscrit au deuxième trimestre de 2015. La société a atteint sa cible de réduction de la dette à la suite de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, sa dette ayant diminué de 1 872 millions de dollars au total. Le ratio du montant ajusté de la dette²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle²⁾ de la société s'établissait à 2,5x au 10 octobre 2015.

Voir les notes de fin de document à la fin du rapport de gestion de la société.

Rapport de gestion

1. Énoncés prospectifs	3
2. Indicateurs de performance financière clés	5
3. Résultats d'exploitation consolidés	6
4. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter	11
4.1 Secteur Vente au détail	11
4.2 Secteur Services financiers	15
4.3 Secteur Propriétés de Choix	16
5. Situation de trésorerie et sources de financement	18
5.1 Flux de trésorerie	18
5.2 Situation de trésorerie et structure du capital	20
5.3 Situation financière	22
5.4 Notation	22
5.5 Autres sources de financement	22
5.6 Capital social	23
5.7 Arrangements hors bilan	25
6. Instruments financiers	25
7. Résultats d'exploitation trimestriels	26
8. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	27
9. Risques d'entreprise et gestion des risques	27
10. Normes comptables	28
10.1 Modifications des principales méthodes comptables	28
11. Perspectives	29
12. Mesures financières non conformes aux PCGR	30
13. Informations supplémentaires	39

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du troisième trimestre de 2015 de la société et les notes y afférentes inclus dans le présent rapport trimestriel, ainsi qu'avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes de l'exercice clos le 3 janvier 2015 et le rapport de gestion annuel connexe inclus dans le Rapport annuel 2014 - Revue financière de la société (le « Rapport annuel 2014 »).

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du troisième trimestre de 2015 de la société et les notes y afférentes ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR »). Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens.

La direction a recours à des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents. Voir la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la société.

Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport trimestriel figure à la fin du Rapport annuel 2014 de la société. De plus, le présent rapport trimestriel comprend les expressions « ratio du montant ajusté de la dette²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle²⁾ », « montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle²⁾ » et « montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle²⁾ ». Une définition de ces expressions est fournie à la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 17 novembre 2015.

1. Énoncés prospectifs

Le présent rapport trimestriel de la société, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport trimestriel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les synergies et les autres avantages liés à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »), la situation de trésorerie future et les cibles de réduction de la dette, les dépenses d'investissement prévues et l'état et l'incidence du déploiement des systèmes de technologie de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport trimestriel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 11, « Perspectives », du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses actuelles de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2015 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait aux économies de coûts prévues et à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, ainsi qu'à la croissance continue associée aux initiatives en cours. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique 15, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel 2014 et la notice annuelle de la société (pour l'exercice clos le 3 janvier 2015). Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- l'incapacité de réaliser les avantages stratégiques prévus ou les synergies sur le plan de l'exploitation, de la concurrence et des coûts attendus de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les systèmes de TI de la société, y compris le déploiement de ses systèmes de TI, ou l'obtention de résultats imprévus associés à la mise en œuvre de ces initiatives;

- l'incapacité d'obtenir les résultats attendus, y compris la croissance des produits et les économies de coûts ou l'efficience sur le plan de l'exploitation prévues devant résulter des initiatives importantes de la société, notamment celles liées à la restructuration;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société à soutenir les besoins de celle-ci;
- la révision par la société de son estimation du coût des stocks en raison de la mise à niveau de son système de TI;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la réduction des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance-médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, ce qui pourrait entraîner des arrêts de travail;
- une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment des taux d'inflation ou de déflation, ainsi que les variations des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des dérivés et des marchandises;
- les changements dans les passifs d'impôt de la société, notamment en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, à l'impôt sur le capital, aux taxes à la consommation, à l'impôt foncier et aux autres impôts et taxes, ainsi que dans les passifs liés à la réglementation, y compris les changements découlant des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts ou des cotisations futures;
- le risque que l'issue de tout litige, recours collectif ou procédure engagée par les autorités de réglementation d'importance contre la société ne lui soit pas favorable;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- le risque que la société subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittaient pas de leurs obligations prévues aux termes des contrats conclus avec celle-ci;
- l'incapacité de la société à recouvrer ses créances sur cartes de crédit et à les financer.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle de la société (pour l'exercice clos le 3 janvier 2015). Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Indicateurs de performance financière clés

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Le tableau qui suit dresse une liste de certains des indicateurs de performance financière clés :

Au 10 octobre 2015 et au 4 octobre 2014 et pour les périodes closes à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (16 semaines)	2014 ³⁾ (16 semaines)
Chiffres consolidés :		
Augmentation des produits	2,6 %	35,9 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 022 \$	1 001 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,3 %	7,4 %
Bénéfice net	164 \$	142 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	170	142
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	166	142
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	408	371
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,40 \$	0,34 \$
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	0,99 \$	0,90 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	1 532	1 035
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 068	704
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	578	198
Ratio du montant ajusté de la dette ²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle ²⁾	2,5x	3,8x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle ²⁾	11,4 %	10,1 %
Montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle ²⁾	8,6 %	8,5 %
Secteur Vente au détail :		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,3 %	2,6 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	4,9 %	2,5 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	3 560 \$	3 473 \$
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	26,0 %	26,0 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	976 \$	954 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,1 %	7,1 %
Secteur Services financiers⁴⁾ :		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	39 \$	42 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	23	27
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,6 %	13,8 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,4 %	4,4 %
Secteur Propriétés de Choix⁴⁾ :		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	136 \$	107 \$
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	79	73

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes versés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

3. Résultats d'exploitation consolidés

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (16 semaines)	2014 ³⁾ (16 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)	2015 (40 semaines)	2014 ³⁾ (40 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	13 946 \$	13 599 \$	347 \$	2,6 %	34 529 \$	31 198 \$	3 331 \$	10,7 %
BAIIA ²⁾	935 \$	835 \$	100 \$	12,0 %	2 501 \$	1 234 \$	1 267 \$	102,7 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 022	1 001	21	2,1 %	2 668	2 277	391	17,2 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,3 %	7,4 %			7,7 %	7,3 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ¹⁾	313 \$	332 \$	(19) \$	(5,7) %	804 \$	786 \$	18 \$	2,3 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	205	150	55	36,7 %	503	415	88	21,2 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	152	169	(17)	(10,1) %	414	385	29	7,5 %
Impôt sur le résultat	89 \$	43 \$	46 \$	107,0 %	286 \$	(66) \$	352 \$	533,3 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	151	129	22	17,1 %	392	285	107	37,5 %
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	27,1 %	25,8 %			27,0 %	25,8 %		
Bénéfice net (perte nette)	164 \$	142 \$	22 \$	15,5 %	496 \$	(194) \$	690 \$	355,7 %
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société	170	142	28	19,7 %	501	(194)	695	358,2 %
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la sociétéⁱⁱ⁾	166	142	24	16,9 %	497	(194)	691	356,2 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	408	371	37	10,0 %	1 059	821	238	29,0 %
Bénéfice net (perte nette) de base par action ordinaire (en dollars)	0,40 \$	0,34 \$	0,06 \$	17,6 %	1,21 \$	(0,52) \$	1,73 \$	332,7 %
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	0,99 \$	0,90 \$	0,09 \$	10,0 %	2,57 \$	2,22 \$	0,35 \$	15,8 %

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 164 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2015 (168 millions de dollars en 2014) et de 412 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (293 millions de dollars en 2014) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

ii) Le bénéfice net (la perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes versés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net de base par action ordinaire Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 408 millions de dollars (0,99 \$ par action ordinaire) au troisième trimestre de 2015, comparativement à 371 millions de dollars (0,90 \$ par action ordinaire) au troisième trimestre de 2014. La hausse de 37 millions de dollars (0,09 \$ par action ordinaire) découle essentiellement de ce qui suit :

- une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, y compris le chiffre d'affaires positif des magasins comparables tant du secteur de l'alimentation au détail que du secteur des pharmacies au détail, et une augmentation de la marge brute attribuable au chiffre d'affaires;
- l'apport favorable des synergies nettes;

- une diminution des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Vente au détail attribuable à une prolongation de la durée d'utilité estimée de certains systèmes de TI et une diminution de l'amortissement des actifs plus âgés des systèmes de TI et de la chaîne d'approvisionnement;
- une diminution du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ découlant essentiellement de remboursements sur la facilité de crédit à terme non garantie de la société liée à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (« l'emprunt à terme lié à l'acquisition ») et de titres de participation arrivés à échéance.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 166 millions de dollars (0,40 \$ par action ordinaire) au troisième trimestre de 2015, comparativement à celui de 142 millions de dollars (0,34 \$ par action ordinaire) inscrit au troisième trimestre de 2014, et il tient compte de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, d'une charge de 107 millions de dollars engagée au troisième trimestre de 2014 (0,19 \$ par action ordinaire) et liée à l'écart d'évaluation des stocks acquis dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et qui ont été vendus.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société tient compte également de ce qui suit :

- la solide performance sous-jacente du secteur Vente au détail; en partie contrebalancée par
- l'incidence défavorable des charges de restructuration et autres charges connexes principalement liées à la fermeture de certains magasins de détail non rentables annoncée dans le Rapport du deuxième trimestre de 2015 aux actionnaires;
- l'incidence défavorable d'une augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières essentiellement attribuable à l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie visant à rendre compte des parts de fiducie de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») (les « parts »);
- une augmentation du taux d'impôt effectif, qui est passé de 23,2 % à 35,2 %, essentiellement attribuable à l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie, à une augmentation de certains autres éléments non déductibles et à une augmentation de l'impôt exigible découlant d'une hausse de 2 % du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta.

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 1 059 millions de dollars (2,57 \$ par action ordinaire), comparativement à 821 millions de dollars (2,22 \$ par action ordinaire) pour la période correspondante de 2014. Comme Loblaw a acquis toutes les actions en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au deuxième trimestre de 2014, les résultats de la société pour les trois premiers trimestres de 2014 rendaient compte de l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix à compter de la date d'acquisition. La hausse du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ découle essentiellement de l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, y compris l'apport supplémentaire de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix d'un exercice à l'autre, en partie contrebalancée par une hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ qui a découlé de l'augmentation des intérêts sur la dette à long terme et de celle du montant ajusté de l'impôt sur le résultat²⁾.

Pour l'exercice à ce jour, le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 497 millions de dollars (1,21 \$ par action ordinaire), en hausse de 691 millions de dollars (1,73 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2014. Pour l'exercice à ce jour, l'augmentation du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société tient compte de ce qui suit :

- une amélioration de la performance sous-jacente du secteur Vente au détail;
- l'incidence favorable des stocks de l'exercice précédent dont il est question ci-dessus et de la charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition (1,83 \$ par action ordinaire);
- l'incidence défavorable de 119 millions de dollars (0,15 \$ par action ordinaire) de l'amortissement d'immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- l'incidence défavorable de charges de restructuration et autres charges connexes de 115 millions de dollars (0,23 \$ par action ordinaire);
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement de 71 millions de dollars (0,17 \$ par action ordinaire);
- une hausse des charges d'intérêts nettes et autres charges financières essentiellement attribuable à une hausse des intérêts sur la dette à long terme et un ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie;
- une augmentation du taux d'impôt effectif essentiellement attribuable à l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie, à une augmentation de certains autres éléments non déductibles et à une augmentation de l'impôt exigible découlant d'une hausse de 2 % du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta.

Rapport de gestion

Pour l'exercice 2015 à ce jour, le bénéfice net de base par action ordinaire a augmenté de 1,73 \$ comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 1,21 \$. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par l'effet dilutif des 119,5 millions d'actions ordinaires émises à titre de contrepartie partielle versée pour l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et des actions émises en faveur de George Weston limitée (« Weston ») dans le cadre de l'acquisition.

Produits

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015		2014 ³⁾		2015		2014 ³⁾	
	(16 semaines)	(16 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)	(40 semaines)	(40 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	13 715 \$	13 375 \$	340 \$	2,5 %	33 863 \$	30 567 \$	3 296 \$	10,8 %
Services financiers	211	207	4	1,9 %	609	579	30	5,2 %
Propriétés de Choix	187	171	16	9,4 %	552	508	44	8,7 %
Consolidation et éliminations	(167)	(154)	(13)		(495)	(456)	(39)	
Produits	13 946 \$	13 599 \$	347 \$	2,6 %	34 529 \$	31 198 \$	3 331 \$	10,7 %

Les produits ont augmenté de 347 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 13 946 millions de dollars, en raison essentiellement d'une hausse de 340 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail. Pour l'exercice à ce jour, les produits ont augmenté de 3 331 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 34 529 millions de dollars, en raison essentiellement d'une hausse de 3 296 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail, qui tient compte de l'apport de 2 596 millions de dollars de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015		2014		2015		2014	
	(16 semaines)	(16 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)	(40 semaines)	(40 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	976 \$	954 \$	22 \$	2,3 %	2 529 \$	2 143 \$	386 \$	18,0 %
Services financiers	39	42	(3)	(7,1) %	122	120	2	1,7 %
Propriétés de Choix	136	107	29	27,1 %	378	348	30	8,6 %
Consolidation et éliminations	(129)	(102)	(27)		(361)	(334)	(27)	
Montant ajusté du BAIIA²⁾	1 022 \$	1 001 \$	21 \$	2,1 %	2 668 \$	2 277 \$	391 \$	17,2 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 1 022 millions de dollars au troisième trimestre de 2015, en hausse de 21 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2014. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ d'un exercice à l'autre rend compte de l'incidence favorable d'une hausse de 22 millions de dollars affichée par le secteur Vente au détail, en raison essentiellement d'une augmentation de la marge brute de ce secteur, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail. Le montant ajusté du BAIIA²⁾ reflète l'incidence favorable de synergies nettes de 76 millions de dollars (44 millions de dollars en 2014).

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est chiffré à 2 668 millions de dollars, en hausse de 391 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2014, en raison essentiellement d'une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, y compris l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2015. Le montant ajusté du BAIIA²⁾ reflète l'incidence favorable de synergies nettes de 173 millions de dollars (52 millions de dollars en 2014).

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Au troisième trimestre de 2015, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 23 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 477 millions de dollars, et ils tiennent compte d'un amortissement de 164 millions de dollars (168 millions de dollars en 2014) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de ce montant, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 19 millions de dollars, en raison de ce qui suit :

- une prolongation de la durée d'utilité estimée de certains systèmes de TI;
- une diminution de l'amortissement des actifs plus âgés des systèmes de TI et de la chaîne d'approvisionnement du secteur Vente au détail.

Pour l'exercice 2015 à ce jour, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 137 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 1 216 millions de dollars, en raison essentiellement du secteur Vente au détail, et ils reflètent l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, d'une hausse de 119 millions de dollars de l'amortissement des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de cette incidence, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 18 millions de dollars, en raison essentiellement du secteur Vente au détail, par suite de l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015, hausse qui a été en partie contrebalancée par les diminutions des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui ont découlé des facteurs dont il est question ci-dessus.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens)	2015 (16 semaines)	2014 (16 semaines)	2015 (40 semaines)	2014 (40 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	205 \$	150 \$	503 \$	415 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(49)	23	(74)	3
Amortissement accéléré des coûts de financement différés	(4)	(4)	(15)	(18)
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement	—	—	—	(15)
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	152 \$	169 \$	414 \$	385 \$

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 55 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 comparativement à celles inscrites au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 205 millions de dollars. Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ a diminué de 17 millions de dollars comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 152 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- une diminution des charges d'intérêts attribuable au remboursement d'une tranche de l'emprunt à terme lié à l'acquisition;
- le remboursement de titres de participation qui sont arrivés à échéance au troisième trimestre de 2015.

Pour l'exercice à ce jour, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 88 millions de dollars comparativement à celles inscrites pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 503 millions de dollars. Pour l'exercice 2015 à ce jour, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ a augmenté de 29 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 414 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation de la dette de Propriétés de Choix;
- la diminution des produits d'intérêts attribuable à la baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme d'un exercice à l'autre; facteurs en partie contrebalancés par
- la diminution des charges d'intérêts sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition en raison de la diminution du capital à rembourser;
- la diminution des charges d'intérêts attribuable au remboursement de billets à moyen terme en 2014;
- la diminution des charges d'intérêts attribuable au remboursement de titres de participation qui sont arrivés à échéance au troisième trimestre de 2015.

Impôt sur le résultat

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (16 semaines)	2014 ³⁾ (16 semaines)	2015 (40 semaines)	2014 ³⁾ (40 semaines)
Impôt sur le résultat	89 \$	43 \$	286 \$	(66) \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ²⁾	62	86	144	351
Modification du taux provincial d'impôt des sociétés prévu par la loi	—	—	(38)	—
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	151 \$	129 \$	392 \$	285 \$
Taux d'impôt effectif	35,2 %	23,2 %	36,6 %	25,4 %
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	27,1 %	25,8 %	27,0 %	25,8 %

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 35,2 % au troisième trimestre de 2015 comparativement à 23,2 % au troisième trimestre de 2014. L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à ce qui suit :

- l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie;
- une augmentation de certains autres éléments non déductibles;
- une augmentation de l'impôt exigible qui a découlé de l'augmentation du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta dont il est question ci-dessous.

Le montant ajusté du taux d'impôt²⁾ s'est établi à 27,1 % au troisième trimestre de 2015 comparativement à 25,8 % au troisième trimestre de 2014. L'augmentation du montant ajusté du taux d'impôt²⁾ est principalement attribuable à la hausse de l'impôt exigible qui a découlé de l'augmentation du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta.

Au deuxième trimestre de 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une augmentation de 2 % du taux provincial d'impôt des sociétés, qui est passé de 10,0 % à 12,0 %. La société a comptabilisé une charge de 38 millions de dollars liée à la réévaluation de ses passifs d'impôt différé au deuxième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour.

Pour l'exercice à ce jour, le taux d'impôt effectif s'est établi à 36,6 % comparativement à 25,4 % pour la période correspondante de 2014. L'augmentation du taux d'impôt effectif enregistrée pour l'exercice à ce jour est principalement attribuable à ce qui suit :

- l'augmentation de la charge d'impôt différé qui a découlé de la hausse du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta dont il est question ci-dessus;
- l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie;
- une augmentation de certains autres éléments non déductibles.

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté du taux d'impôt²⁾ s'est établi à 27,0 % comparativement à 25,8 % pour la période correspondante de 2014. L'augmentation du montant ajusté du taux d'impôt²⁾ est principalement attribuable à la hausse de l'impôt exigible qui a découlé de l'augmentation du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta.

Au deuxième trimestre de 2015, la société a reçu de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse que certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation portent sur les années d'imposition 2000 à 2010 et totalisent 341 millions de dollars, y compris les intérêts et les pénalités. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour les années d'imposition 2011 à 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables.

La société est en profond désaccord avec la position de l'ARC et a déposé un avis d'appel. Aucune provision n'a été constituée au titre de ces avis de nouvelle cotisation éventuels dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société.

L'issue de toute situation éventuelle où l'ARC obtiendrait ultimement gain de cause à l'égard du nouvel avis de cotisation proposé ou procéderait avec succès à de nouveaux avis de cotisation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation de la société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pour l'exercice au cours duquel le règlement aurait lieu.

4. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter

4.1 Secteur Vente au détail

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015	2014 ³⁾	Variation (en \$)	Variation (en %)	2015	2014 ³⁾	Variation (en \$)	Variation (en %)
	(16 semaines)	(16 semaines)			(40 semaines)	(40 semaines)		
Chiffre d'affaires	13 715 \$	13 375 \$	340 \$	2,5 %	33 863 \$	30 567 \$	3 296 \$	10,8 %
Marge brute	3 560	3 366	194	5,8 %	8 895	6 809	2 086	30,6 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	3 560	3 473	87	2,5 %	8 903	7 728	1 175	15,2 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	26,0 %	26,0 %			26,3 %	25,3 %		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	976 \$	954 \$	22	2,3 %	2 529 \$	2 143 \$	386	18,0 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,1 %	7,1 %			7,5 %	7,0 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	470 \$	496 \$	(26)	(5,2) %	1 198 \$	1 065 \$	133	12,5 %

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014	2015	2014 ³⁾	2015	2014 ³⁾
	(16 semaines)	(16 semaines)	(40 semaines)	(40 semaines)
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,3 %	2,6 %	1,7 %	1,9 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	4,9 %	2,5 %	4,0 %	2,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance	3,5 %	3,5 %	3,6 %	2,3 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin	6,2 %	1,6 %	4,4 %	2,0 %

Chiffre d'affaires Au troisième trimestre de 2015, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 340 millions de dollars comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 13 715 millions de dollars. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail (Loblaw) a augmenté de 190 millions de dollars, ou 1,9 %, comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 10 178 millions de dollars. Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix) a augmenté de 150 millions de dollars, ou 4,4 %, pour s'établir à 3 537 millions de dollars. L'augmentation du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail découle essentiellement des facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 3,1 % au troisième trimestre si l'on ne tient pas compte des postes d'essence (0,9 %) et de l'incidence défavorable d'un changement apporté au modèle de distribution d'un fournisseur de produits du tabac (0,9 %). Si l'on tient compte de ces éléments, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,3 % (2,6 % en 2014).
 - L'inflation interne moyenne trimestrielle du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de la société a été supérieure (semblable en 2014) à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 3,8 % (2,8 % en 2014), calculée selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société;
 - Le chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a affiché une solide croissance;
 - Le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance et des produits de soins de santé et de beauté a affiché une croissance modérée;

Rapport de gestion

- Le chiffre d'affaires tiré des postes d'essence a sensiblement diminué, en raison essentiellement de la diminution des prix de l'essence;
- Le chiffre d'affaires tiré des articles de marchandise générale, à l'exclusion des vêtements, est demeuré inchangé;
- Le chiffre d'affaires tiré de la vente au détail de vêtements a affiché une croissance modérée, tandis que le chiffre d'affaires tiré de la vente en gros de vêtements aux États-Unis a diminué.
- Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail tient compte du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance de 1 699 millions de dollars (1 640 millions de dollars en 2014) et du chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin de 1 838 millions de dollars (1 747 millions de dollars en 2014).
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 4,9 % au troisième trimestre de 2015 (2,5 % en 2014);
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 3,5 % (3,5 % en 2014);
 - le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 4,2 % (4,6 % en 2014). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 4,4 % (4,4 % en 2014) et, d'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances a diminué de 0,2 % (0,5 % en 2014);
 - les médicaments génériques ont représenté 64,7 % des ordonnances exécutées en 2015, comparativement à 63,1 % des ordonnances exécutées en 2014;
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 6,2 % (1,6 % en 2014).
- Au cours de la période de 12 mois close le 10 octobre 2015, 47 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 47 les ont fermées, y compris 14 magasins du secteur des pharmacies dont la société s'est dessaisie conformément à l'entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ce qui a donné lieu à une hausse de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,1 %, de la superficie nette en pieds carrés du secteur Vente au détail. Si l'on ne tient pas compte des dessaisissements exigés conformément à l'entente de consentement, la superficie nette en pieds carrés du secteur Vente au détail a augmenté de 0,3 million de pieds carrés, ou 0,4 %.
- En 2014, la société a modifié les ententes de redevances conclues avec les franchisés de certaines bannières, ce qui devrait entraîner une diminution annuelle du chiffre d'affaires et de la marge brute du secteur de l'alimentation au détail d'environ 150 millions de dollars et une diminution correspondante des frais de vente et charges générales et administratives. Au troisième trimestre de 2015, ces ententes modifiées ont eu une incidence défavorable de 43 millions de dollars sur le chiffre d'affaires et la marge brute du secteur de l'alimentation au détail, laquelle a toutefois été compensée par une incidence favorable de 43 millions de dollars sur les frais de vente et charges générales et administratives.

Pour l'exercice à ce jour, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 3 296 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 33 863 millions de dollars, et il tient compte des ventes au détail de 2 596 millions de dollars générées par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 470 millions de dollars, ou 1,9 %, pour l'exercice à ce jour pour s'établir à 25 041 millions de dollars, et il tient compte de l'incidence défavorable de 109 millions de dollars liée à la modification des ententes de redevances conclues avec les franchisés dont il est question ci-dessus. Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2 826 millions de dollars, ou 47,1 %, pour s'établir à 8 822 millions de dollars. Pour l'exercice à ce jour, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 3,6 % si l'on ne tient pas compte des postes d'essence (1,0 %) et de l'incidence défavorable d'un changement apporté au modèle de distribution d'un fournisseur de produits de tabac (0,9 %). Si l'on tient compte de ces éléments, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,7 % pour l'exercice à ce jour (1,9 % en 2014). Pour l'exercice à ce jour, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 4,0 %, en raison de l'augmentation de 3,6 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et de l'augmentation de 4,4 % du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 87 millions de dollars comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 3 560 millions de dollars. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ est demeuré inchangé par rapport à celui inscrit au troisième trimestre de 2014, mais il tient compte d'une incidence défavorable de 30 points de base attribuable à la modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés dont il est question ci-dessus. Si l'on ne tient pas compte de cette incidence défavorable, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 26,3 % comparativement à 26,0 % au troisième trimestre de 2014. L'augmentation de 30 points de base est attribuable à une hausse du montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ du secteur de l'alimentation au détail comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014, en partie contrebalancée par une diminution du montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ du secteur des pharmacies au détail comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014. Les principaux facteurs ayant contribué à l'augmentation sont les suivants :

- l'incidence favorable de la consolidation de franchises, qui a commencé à se faire sentir au deuxième trimestre;
- la réalisation de synergies opérationnelles dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
- la diminution des frais de transport;
- l'augmentation de la marge brute exprimée en pourcentage des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail attribuable à une forte croissance des ventes de toutes les catégories de produits de l'avant du magasin, conjuguée à des efforts continus au chapitre de l'efficience promotionnelle et des initiatives visant l'élargissement des marges; facteurs en partie contrebalancés par
- la diminution de la marge brute exprimée en pourcentage du secteur des pharmacies au détail, l'augmentation du nombre d'ordonnances exécutées ayant été contrebalancée par l'incidence de la réforme du réseau de la santé et par l'augmentation du recours aux médicaments génériques.

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 1 175 millions de dollars comparativement à la période correspondante de 2014 pour s'établir à 8 903 millions de dollars, et le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 26,3 %, comparativement à 25,3 % pour la période correspondante de 2014. Pour l'exercice à ce jour, l'augmentation du montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ a subi l'incidence de l'apport de 1 024 millions de dollars de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015, facteur qui a été en partie contrebalancé par l'incidence défavorable de la modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés dont il est question ci-dessus. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de ces deux éléments, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 25,5 %, comparativement à 25,3 % pour la période correspondante de 2014, augmentation essentiellement attribuable à la réalisation de synergies opérationnelles et à l'incidence favorable de la consolidation de franchises.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 22 millions de dollars comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 976 millions de dollars, en raison de l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par une augmentation de 65 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. L'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires reflète l'incidence favorable de la modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés, incidence qui a été entièrement contrebalancée par la marge brute dont il est question ci-dessus. Si l'on ne tient pas compte de cette incidence, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 108 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 30 points de base comparativement à 2014. L'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives tient compte de l'incidence des éléments suivants :

- l'augmentation des coûts liés aux magasins et aux services aux magasins découlant essentiellement de l'augmentation du chiffre d'affaires et des investissements au chapitre des initiatives en matière de commercialisation et d'occasions d'affaires;
- des cours de change défavorables;
- la prise en compte des frais de vente et charges générales et administratives des franchises consolidées dont il est question ci-dessus;
- l'augmentation des charges liées au règlement des conventions collectives au troisième trimestre; facteurs en partie contrebalancés par
- les variations favorables de la valeur des investissements de la société dans ses magasins franchisés;
- les efficacités enregistrées au chapitre de la chaîne d'approvisionnement, de l'administration et des TI du secteur de l'alimentation au détail.

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 386 millions de dollars pour l'exercice à ce jour comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 2 529 millions de dollars, en raison essentiellement de la hausse du montant ajusté de la marge brute²⁾ inscrit pour l'exercice à ce jour dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par la diminution de 789 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives inscrits pour l'exercice à ce jour. L'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives reflète l'incidence des éléments suivants :

- l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015;
- l'incidence favorable de la modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés.

Si l'on ne tient pas compte de ces incidences, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 144 millions de dollars d'un exercice à l'autre, et ils sont demeurés inchangés en pourcentage du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives tient compte de l'incidence des éléments suivants :

- l'augmentation des coûts liés aux magasins et aux services aux magasins découlant essentiellement de l'augmentation du volume des ventes;
- la prise en compte des frais de vente et charges générales et administratives des franchises consolidées dont il est question ci-dessous;
- des cours de change défavorables; facteurs en partie contrebalancés par
- la variation favorable de la valeur des investissements de la société dans ses magasins franchisés;
- les efficacités enregistrées au chapitre de la chaîne d'approvisionnement, de l'administration et des TI du secteur de l'alimentation au détail.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 26 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 470 millions de dollars, et ils tiennent compte d'un amortissement de 164 millions de dollars (168 millions de dollars en 2014) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de ce montant, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 22 millions de dollars, en raison de ce qui suit :

- une prolongation de la durée d'utilité estimée de certains systèmes de TI;
- une diminution de l'amortissement des actifs plus âgés des systèmes de TI et de la chaîne d'approvisionnement.

Pour l'exercice à ce jour, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 1 198 millions de dollars, en hausse de 133 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2014, et ils tiennent compte d'un amortissement de 412 millions de dollars (293 millions de dollars en 2014) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de ce montant, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 14 millions de dollars, en raison de ce qui suit :

- l'apport de 60 millions de dollars de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015; en partie contrebalancé par
- les facteurs dont il est question ci-dessus.

Autres questions liées au secteur Vente au détail

Consolidation des franchises En 2015, la société a conclu un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») visant ses magasins franchisés d'alimentation au détail. Aux fins de la présentation de l'information financière, les magasins franchisés assujettis au nouveau contrat de franchise ont été consolidés. Toutes les nouvelles franchises seront régies par le contrat de franchise. Les franchises existantes passeront au contrat de franchise à l'expiration des contrats actuellement en vigueur. Au 10 octobre 2015, 43 franchises avaient été consolidées, ce qui a donné lieu, pour l'exercice à ce jour, à une augmentation des produits de 28 millions de dollars, à une baisse de 8 millions de dollars du BAIIA²⁾, à une augmentation de 2 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et à une baisse de 10 millions de dollars du bénéfice net, dont une tranche de 5 millions de dollars est attribuable aux franchises et une tranche de 5 millions de dollars, au report additionnel de produits tirés des fournisseurs liés aux stocks des franchises consolidées.

Fermeture de certains magasins de détail non rentables Comme il a été annoncé dans le Rapport du deuxième trimestre de 2015 aux actionnaires, la société a mis la dernière main à un plan qui entraînera la fermeture d'environ 52 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats. La société prévoit que les fermetures seront achevées d'ici la fin du deuxième trimestre de 2016. Sur une base annualisée, les fermetures entraîneront une diminution d'environ 300 millions de dollars du chiffre d'affaires, mais elles se traduiront par une incidence favorable d'environ 30 millions de dollars sur le BAIIA²⁾ et de 5 millions de dollars sur les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les charges de restructuration et autres charges connexes engagées dans le cadre du plan devraient s'établir à environ 140 millions de dollars au total. De cette somme, une charge de 86 millions de dollars a été comptabilisée au troisième trimestre de 2015 et une charge de 131 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice à ce jour. Du montant comptabilisé pour l'exercice à ce jour, une tranche de 92 millions de dollars se rapporte aux coûts de séparation et de résiliation de baux et une tranche de 39 millions de dollars se rapporte aux pertes de valeur d'actifs de ces magasins de détail. La société s'attend à comptabiliser encore environ 9 millions de dollars à mesure que les magasins fermeront leurs portes.

À la clôture du troisième trimestre de 2015, 13 magasins de détail avaient fermé leurs portes.

Conventions collectives Au cours des cinq dernières années, la société a procédé à la conversion de magasins en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives. La société est résolue à mettre en place ces conventions collectives et elle s'attend à achever la conversion de la majorité des magasins restants au quatrième trimestre de 2015. La société prévoit comptabiliser au quatrième trimestre de 2015, dans les frais de vente et charges générales et administratives, une charge d'environ 60 millions de dollars liée à la conclusion de ces conventions collectives, charge qui sera exclue du calcul du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾.

4.2 Secteur Services financiers⁴⁾

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015	2014	Variation	Variation	2015	2014	Variation	Variation
	(16 semaines)	(16 semaines)	(en \$)	(en %)	(40 semaines)	(40 semaines)	(en \$)	(en %)
Produits	211 \$	207 \$	4 \$	1,9 %	609 \$	579 \$	30 \$	5,2 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	39	42	(3)	(7,1) %	122	120	2	1,7 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	23	27	(4)	(14,8) %	73	76	(3)	(3,9) %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 604 \$	2 512 \$	92 \$	3,7 %
Créances sur cartes de crédit	2 663	2 549	114	4,5 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	51	51	—	— %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,6 %	13,8 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,4 %	4,4 %		

Produits Les produits inscrits au troisième trimestre de 2015 ont augmenté de 4 millions de dollars, ou 1,9 %, comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 211 millions de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par ce qui suit :

- l'augmentation des produits d'intérêts attribuable à la croissance des créances sur cartes de crédit; en partie contrebalancée par
- une croissance plus modérée des produits comparativement à la croissance correspondante des créances sur cartes de crédit en raison d'une diminution des taux d'interchange par MasterCard^{MD} International Incorporated (« MasterCard^{MD} ») dans l'ensemble du secteur.

Pour l'exercice à ce jour, les produits se sont chiffrés à 609 millions de dollars, en hausse de 30 millions de dollars, ou 5,2 %, par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2014, en raison essentiellement de ce qui suit :

- les facteurs dont il est question ci-dessus;
- la croissance des produits de PC Télécom qui a découlé de la hausse du chiffre d'affaires des kiosques La Boutique Mobile.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a diminué de 3 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 39 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des charges d'exploitation qui a résulté de la croissance de la clientèle active et de la dépréciation du dollar canadien;
- la croissance plus modérée des produits dont il est question ci-dessus; facteurs en partie contrebalancés par
- la baisse des charges liées à l'acquisition de clients.

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 2 millions de dollars, ou 1,7 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 122 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la croissance des produits dont il est question ci-dessus;
- la diminution des pertes sur cartes de crédit; facteurs en partie contrebalancés par
- l'augmentation des charges d'exploitation qui a résulté de la croissance de la clientèle active et de la dépréciation du dollar canadien.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 23 millions de dollars au troisième trimestre de 2015, en baisse de 4 millions de dollars comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014, en raison essentiellement de l'augmentation des produits d'intérêts qui a découlé de l'augmentation des créances sur cartes de crédit, contrebalancée par la hausse des charges d'exploitation attribuable à une croissance de la clientèle active et par la hausse des charges d'intérêts en vue de financer l'augmentation des créances sur cartes de crédit.

Pour l'exercice à ce jour, le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 73 millions de dollars, en baisse de 3 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2014, en raison d'investissements plus importants dans les TI, en partie contrebalancés par la hausse du BAIIA dont il est question ci-dessus.

Créances sur cartes de crédit Au 10 octobre 2015, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 2 663 millions de dollars, en hausse de 114 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 4 octobre 2014, en raison essentiellement de la croissance de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation, en partie contrebalancée par l'augmentation du taux de remboursement par les clients. Au 10 octobre 2015, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 51 millions de dollars, étant demeuré inchangé comparativement au 4 octobre 2014.

4.3 Secteur Propriétés de Choix⁴⁾

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015				2014			
	(16 semaines)	(16 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)	(40 semaines)	(40 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	187 \$	171 \$	16 \$	9,4 %	552 \$	508 \$	44 \$	8,7 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	136	107	29	27,1 %	378	348	30	8,6 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	308	(18)	326	1 811,1 %	572	232	340	146,6 %
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	79	73	6	8,2 %	231	211	20	9,5 %

Produits Les produits ont augmenté de 16 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 comparativement à ceux inscrits au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 187 millions de dollars, et ils tiennent compte d'une tranche de 167 millions de dollars (154 millions de dollars en 2014) se rapportant aux locataires du secteur Vente au détail.

Pour l'exercice à ce jour, les produits ont augmenté de 44 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 552 millions de dollars, et ils tiennent compte d'une tranche de 495 millions de dollars (456 millions de dollars en 2014) se rapportant aux locataires du secteur Vente au détail.

L'augmentation des produits enregistrée au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour est principalement attribuable à ce qui suit :

- les produits tirés des immeubles acquis après le troisième trimestre de 2014;
- l'augmentation des loyers de base des immeubles existants.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 29 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 136 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'apport des immeubles acquis après le troisième trimestre de 2014;
- l'incidence favorable d'un ajustement de la juste valeur des immeubles de placement.

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 30 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 378 millions de dollars, en raison essentiellement de l'apport des immeubles acquis.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 326 millions de dollars comparativement au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 308 millions de dollars au troisième trimestre de 2015, en raison essentiellement de l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite.

Pour l'exercice à ce jour, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 340 millions de dollars comparativement à celles inscrites pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 572 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite;
- une hausse des charges d'intérêts attribuable à l'émission de débentures non garanties de premier rang de série E au premier trimestre de 2015, facteurs en partie contrebalancés par
- les charges financières hors trésorerie engagées en 2014 au titre du remboursement anticipé des billets du cédant.

Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ Le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ a augmenté de 6 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 comparativement à celui inscrit au troisième trimestre de 2014 pour s'établir à 79 millions de dollars.

Pour l'exercice à ce jour, le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ a augmenté de 20 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2014 pour s'établir à 231 millions de dollars.

L'augmentation du montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ enregistrée au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- le plus grand apport des activités d'exploitation des immeubles; en partie contrebalancé par
- l'augmentation du montant normalisé des dépenses d'investissement de maintien liées aux immeubles et à la location qui a découlé de la croissance du portefeuille d'immeubles de placement.

Autres questions Au troisième trimestre de 2015, Propriétés de Choix a acquis deux immeubles de la société pour un prix d'achat d'environ 18 millions de dollars, à l'exclusion des coûts liés à l'acquisition, pour une contrepartie de 15 millions de dollars en trésorerie et l'émission de 280 155 parts de catégorie B de société en commandite. Pour l'exercice à ce jour, Propriétés de Choix a acquis 42 immeubles auprès de la société pour un prix d'achat d'environ 312 millions de dollars, à l'exclusion des coûts liés à l'acquisition, pour une contrepartie de 205 millions de dollars en trésorerie et l'émission de 9 782 986 parts de catégorie B de société en commandite.

Après la clôture du troisième trimestre de 2015, Propriétés de Choix a annoncé une hausse de 3,1 % par part de sa distribution annuelle aux porteurs de parts inscrits le 29 janvier 2016 la faisant passer à 0,67 \$ par part et a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission de parts de fiducie et de titres de créance, ou toute combinaison de ces titres, d'une valeur d'au plus 2 000 millions de dollars, sur une période de 25 mois.

5. Situation de trésorerie et sources de financement

5.1 Flux de trésorerie

Principales composantes des flux de trésorerie

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (16 semaines)	2014 ³⁾ (16 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)	2015 (40 semaines)	2014 ³⁾ (40 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 285 \$	1 179 \$	106 \$	9,0 %	999 \$	2 260	(1 261)	(55,8) %
Entrées (sorties) nettes liées aux :								
Activités d'exploitation	1 068	704	364	51,7 %	2 515	1 617	898	55,5 %
Activités d'investissement	(553)	(189)	(364)	(192,6) %	(1 065)	(5 321)	4 256	80,0 %
Activités de financement	(530)	(716)	186	26,0 %	(1 184)	2 420	(3 604)	(148,9) %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	5	2	3	150,0 %	10	4	6	150,0 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 275 \$	980 \$	295 \$	30,1 %	1 275 \$	980 \$	295 \$	30,1 %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 1 068 millions de dollars au troisième trimestre de 2015, comparativement à des entrées nettes de 704 millions de dollars au troisième trimestre de 2014. L'augmentation s'explique essentiellement par la variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement découlant surtout de la réduction des stocks. Pour l'exercice à ce jour, les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 2 515 millions de dollars, comparativement à des entrées nettes de 1 617 millions de dollars pour la période correspondante de 2014, ce qui s'explique essentiellement par la variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et par l'augmentation du bénéfice en trésorerie.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 553 millions de dollars au troisième trimestre de 2015, comparativement à des sorties nettes de 189 millions de dollars au troisième trimestre de 2014. Cette augmentation découle principalement d'une hausse des dépôts de garantie en vue de financer le remboursement des billets *Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD} (« Eagle ») venant à échéance au quatrième trimestre de 2015 et d'une augmentation des dépenses d'investissement nettes. Pour l'exercice à ce jour, les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 1 065 millions de dollars, comparativement à des sorties nettes de 5 321 millions de dollars pour la période correspondante de 2014. Cette baisse est principalement attribuable à l'incidence qu'avait eue la trésorerie affectée à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au deuxième trimestre de 2014, en partie contrebalancée par la baisse des dépôts de garantie qui avaient été utilisés pour financer l'acquisition en 2014 et par l'augmentation des dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

Au 10 octobre 2015 et au 4 octobre 2014 et pour les périodes closes à ces dates	2015 (40 semaines)	2014 (40 semaines)	Variation (en %)
Dépenses d'investissement ⁽³⁾ (en millions de dollars canadiens)	808 \$	686 \$	17,8 %
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	36,5	36,9	(1,1) %
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	15,7	15,3	2,6 %
Superficie des pharmacies détenues par des pharmaciens-proprétaires (en millions de pieds carrés)	17,8	17,7	0,6 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	70,0	69,9	0,1 %
Nombre de magasins détenus par la société	604	617	(2,1) %
Nombre de magasins franchisés	529	515	2,7 %
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens-proprétaires	1 307	1 308	(0,1) %
Nombre total de magasins	2 440	2 440	— %
Biens immobiliers détenus par la société (en pourcentage)	72 %	72 %	
Biens immobiliers détenus par des franchisés (en pourcentage)	46 %	45 %	
Biens immobiliers détenus par les pharmaciens-proprétaires (en pourcentage)	2 %	2 %	
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	60 400	59 800	1,0 %
Magasins franchisés	29 700	29 700	— %
Pharmacies détenues par des pharmaciens-proprétaires	13 600	13 500	0,7 %

(Sorties) entrées nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 530 millions de dollars au troisième trimestre de 2015, comparativement à des sorties nettes de 716 millions de dollars au troisième trimestre de 2014. Pour l'exercice à ce jour, les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 1 184 millions de dollars, comparativement à des entrées nettes de 2 420 millions de dollars pour la période correspondante de 2014. Les sorties nettes liées aux activités de financement inscrites en 2015 découlent essentiellement du remboursement net effectué sur la dette à long terme et des paiements d'intérêts et de dividendes. En 2014, les entrées nettes liées aux activités de financement découlaient essentiellement des émissions nettes de titres d'emprunt à long terme et du produit tiré de l'émission d'actions ordinaires en vue de financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Ces entrées de trésorerie ont été partiellement contrebalancées par les paiements d'intérêts et de dividendes, qui reflètent les dividendes de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix sur un trimestre déclarés avant la clôture de l'acquisition et payés au deuxième trimestre de 2014.

Au troisième trimestre de 2015, les opérations importantes touchant la dette à long terme ont compris ce qui suit :

- remboursements de 312 millions de dollars effectués sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition;
- émission de billets à terme de premier rang et de billets à terme subordonnés d'une valeur de 250 millions de dollars par *Eagle*.

Au troisième trimestre de 2014, la société a remboursé une tranche de 350 millions de dollars sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition.

Pour l'exercice 2015 à ce jour, les opérations importantes touchant la dette à long terme ont compris ce qui suit :

- remboursements nets de 931 millions de dollars effectués sur les facilités de crédit à terme non garanties;
- émission de débentures de premier rang non garanties d'un montant en capital global de 250 millions de dollars, par Propriétés de Choix;
- émission de billets à terme de premier rang et de billets à terme subordonnés d'une valeur de 250 millions de dollars par *Eagle*.

Pour les trois premiers trimestres de 2014, les opérations importantes touchant la dette à long terme ont compris ce qui suit :

- prélèvement sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition de 3 500 millions de dollars et remboursement de 1 950 millions de dollars;
- émission de billets d'une valeur de 1 500 millions de dollars visant à remplacer les billets du cédant de Propriétés de Choix;
- émission de débentures de premier rang non garanties d'un montant en capital global de 450 millions de dollars, par Propriétés de Choix;

- remboursement, à l'échéance, du billet à moyen terme de 450 millions de dollars de la société;
- remboursement de l'encours de 478 millions de dollars de la facilité de crédit bancaire renouvelable de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Flux de trésorerie disponibles²⁾

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015		2014 ³⁾		2015		2014 ³⁾	
	(16 semaines)	(16 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)	(40 semaines)	(40 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	578 \$	198 \$	380 \$	191,9 %	1 311 \$	538 \$	773 \$	143,7 %

Au troisième trimestre de 2015, les flux de trésorerie disponibles²⁾ se sont établis à 578 millions de dollars, comparativement à 198 millions de dollars au troisième trimestre de 2014. L'augmentation découle essentiellement de la hausse des entrées nettes liées aux activités d'exploitation et de la diminution des paiements d'intérêts, en partie contrebalancées par l'augmentation des dépenses d'investissement nettes. Pour l'exercice à ce jour, les flux de trésorerie disponibles²⁾ se sont établis à 1 311 millions de dollars, comparativement à 538 millions de dollars pour la période correspondante de 2014. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des entrées nettes liées aux activités d'exploitation, en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses d'investissement nettes.

5.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières. Propriétés de Choix prévoit obtenir la majeure partie du financement à long terme, en vue de l'acquisition de propriétés faisant augmenter sa valeur, essentiellement en émettant des titres de capitaux propres et des débetures non garanties.

La société et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives au 10 octobre 2015 et les ont respectées tout au long de 2015.

Montant ajusté de la dette²⁾ En 2015, le montant ajusté de la dette²⁾ a diminué de 807 millions de dollars, en raison essentiellement des remboursements nets effectués sur les facilités de crédit à terme non garanties et du remboursement de titres de participation, en partie contrebalancés par l'émission de débetures non garanties de premier rang de 250 millions de dollars de Propriétés de Choix et par l'augmentation d'autres emprunts.

À la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la dette²⁾ s'établissait à 11 060 millions de dollars. Depuis la clôture de l'acquisition, le montant ajusté de la dette²⁾ a diminué de 1 872 millions de dollars, le solde du montant ajusté de la dette²⁾ s'établissant à 9 188 millions de dollars au 10 octobre 2015. La diminution du montant ajusté de la dette²⁾ enregistrée depuis la clôture de l'acquisition tient compte des remboursements nets effectués sur les facilités de crédit à terme non garanties de la société, du remboursement de titres de participation et du remboursement d'un billet à moyen terme de 350 millions de dollars, en partie contrebalancés par l'émission de débetures non garanties de premier rang de 250 millions de dollars de Propriétés de Choix et par l'augmentation d'autres emprunts.

Ratio du montant ajusté de la dette²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle²⁾

	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014 ³⁾	Au 3 janvier 2015 ³⁾
Ratio du montant ajusté de la dette ²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle ²⁾	2,5x	3,8x	3,1x

La société suit de près son ratio du montant ajusté de la dette²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle²⁾, mesure qui lui permet de s'assurer que la structure de son capital convient à ses activités. Le ratio du montant ajusté de la dette²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle²⁾ a diminué comparativement au 4 octobre 2014, en raison essentiellement de la hausse du montant ajusté du BAIIA²⁾ qui a résulté de la prise en compte du montant ajusté du BAIIA²⁾ de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour un exercice entier et des progrès réalisés depuis l'acquisition au chapitre de la réduction de la dette. Grâce aux progrès réalisés au chapitre de la réduction de la dette, la société a atteint sa cible de réduction de la dette au troisième trimestre. À présent, la société se concentrera davantage sur un programme équilibré de rendement pour les actionnaires en continuant de faire croître le dividende par action ordinaire et d'offrir un remboursement de capital aux actionnaires en rachetant des actions dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Facilités de crédit à terme non garanties Dans le cadre du financement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a obtenu un emprunt à terme lié à l'acquisition de 3 500 millions de dollars. Au 10 octobre 2015, l'encours de l'emprunt à terme lié à l'acquisition s'établissait à 48 millions de dollars (1 550 millions de dollars au 4 octobre 2014 et 1 229 millions de dollars au 3 janvier 2015). Au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, la société a remboursé 312 millions de dollars et 1 181 millions de dollars sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition, respectivement. Depuis l'acquisition, la société a remboursé 3 452 millions de dollars sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition, ce montant comprenant le produit net de 1 500 millions de dollars tiré de la vente des billets du cédant de Propriétés de Choix à des tiers et un produit de 250 millions de dollars provenant de l'emprunt à terme non garanti obtenu au deuxième trimestre de 2015, ces montants ayant tous deux eu une incidence neutre sur la dette à long terme. Le montant total remboursé comprenait aussi le produit net de 66 millions de dollars tiré des dessaisissements de magasins exigés conformément à l'entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Au deuxième trimestre de 2015, la société a obtenu 250 millions de dollars par la voie d'une facilité de crédit à terme non garantie portant intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 1,13 %, échéant le 30 mars 2019.

Débetures de Propriétés de Choix Au premier trimestre de 2015, Propriétés de Choix a émis des débetures non garanties de premier rang de série E d'un montant en capital total de 250 millions de dollars, portant intérêt à 2,30 % par année et échéant le 14 septembre 2020. Le placement a eu lieu dans le cadre du prospectus simplifié préalable de base de Propriétés de Choix. Propriétés de Choix a affecté ce produit au remboursement de la dette existante et au financement des frais généraux.

Facilités de crédit engagées Au 10 octobre 2015, au 4 octobre 2014 et au 3 janvier 2015, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit engagée de 1 000 millions de dollars de la société (la « facilité de crédit »). Au premier trimestre de 2015, la société a modifié l'entente visant sa facilité de crédit afin de repousser la date d'échéance au 31 mars 2020, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Au 10 octobre 2015, Propriétés de Choix avait prélevé 133 millions de dollars (77 millions de dollars au 4 octobre 2014 et 122 millions de dollars au 3 janvier 2015) aux termes de sa facilité de crédit engagée de premier rang non garantie de 500 millions de dollars. Au troisième trimestre de 2015, Propriétés de Choix a modifié l'entente visant sa facilité de crédit afin de repousser la date d'échéance au 5 juillet 2020, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Portefeuille de titres de la Banque le Choix du Président En 2014, le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée *Normes de qualité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité à court terme (« LCR ») qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. La norme précise les titres liquides que la Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») est tenue de maintenir pour acquitter ses passifs financiers. À la clôture du troisième trimestre de 2015, la Banque PC se conformait à la norme LCR.

Prospectus préalable de base simplifié Au premier trimestre de 2015, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus préalable ») visant l'émission éventuelle de débetures ou d'actions privilégiées d'au plus 1 500 millions de dollars. Le prospectus préalable prend fin en 2017. Au deuxième trimestre de 2015, la société a émis des actions privilégiées d'une valeur de 225 millions de dollars, comme il est décrit à la rubrique 6.6, « Capital social ».

5.3 Situation financière

Montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle²⁾ et montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle²⁾

	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014 ³⁾	Au 3 janvier 2015 ³⁾
Montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle ²⁾	11,4 %	10,1 %	12,3 %
Montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle ²⁾	8,6 %	8,5 %	10,4 %

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle²⁾ et le montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle²⁾ ont augmenté au 10 octobre 2015 comparativement aux montants inscrits au 4 octobre 2014, en raison essentiellement de l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour l'exercice en entier, en partie contrebalancé par le fait que l'augmentation du capital après l'acquisition est prise en compte entièrement. Le montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle²⁾ et le montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle²⁾ ont diminué au 10 octobre 2015 comparativement aux montants inscrits au 3 janvier 2015, étant donné que l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour l'exercice en entier est contrebalancé par le fait que le capital après l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix est pris en compte entièrement dans les ratios sur une base annuelle.

5.4 Notation

Le tableau qui suit présente les notes actuelles de la société :

Notation (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	s. o.
Autres billets et débetures	BBB	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série A	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

Parallèlement à leur émission, au deuxième trimestre de 2015, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société ont reçu une notation de Dominion Bond Rating Service et de Standard & Poor's. Au deuxième trimestre de 2015, Standard & Poor's a confirmé les notes et les perspectives attribuées à Loblaw. Au premier trimestre de 2015, Dominion Bond Rating Service a confirmé les notes et les tendances attribuées à Loblaw.

Le tableau qui suit présente les notes actuelles de Propriétés de Choix :

Notation (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Débetures de premier rang non garanties	BBB	Stable	BBB	s. o.

Au premier trimestre de 2015, Dominion Bond Rating Service a confirmé les notes et les tendances attribuées à Propriétés de Choix. Au troisième trimestre de 2015, Standard & Poor's a confirmé les notes et les perspectives attribuées à Propriétés de Choix.

5.5 Autres sources de financement

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :			
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD}	1 000 \$	750 \$	750 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	580	605	605
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 580 \$	1 355 \$	1 355 \$

Au troisième trimestre de 2015, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de 250 millions de dollars, portant intérêt au taux moyen pondéré de 2,23 % et échéant le 17 septembre 2020. Les billets émis par *Eagle* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC.

Au deuxième trimestre de 2015, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle d'au plus 1 000 millions de dollars de billets sur une période de 25 mois.

En 2015, la Banque PC a comptabilisé une réduction nette de 25 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes. Au 10 octobre 2015, la dette à court terme correspondante s'établissait à 580 millions de dollars. Après la clôture du trimestre, la Banque PC a comptabilisé une réduction de 50 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle se conformait à cette exigence au 10 octobre 2015 et tout au long de 2015.

Les billets à terme de premier rang et les billets à terme subordonnés sur cinq ans de 350 millions de dollars émis par *Eagle* viendront à échéance le 17 décembre 2015. Par conséquent, au 10 octobre 2015, la société avait réservé 190 millions de dollars en trésorerie qu'elle conservait à titre de dépôts de garantie. La société prévoit réserver la tranche restante de 160 millions de dollars avant l'arrivée à échéance de ces billets.

5.6 Capital social

Capital social privilégié de deuxième rang (nombre illimité autorisé) Au troisième trimestre de 2015, la société a racheté la totalité des 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série A, sans droit de vote, à 5,95 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars et a comptabilisé une diminution correspondante des titres de participation classés comme autres passifs financiers. Le rachat a été financé principalement par le produit tiré des émissions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B.

Au deuxième trimestre de 2015, la société a émis 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars. Ces actions confèrent à leur porteur le droit à un dividende annuel privilégié cumulatif fixe en trésorerie d'environ 1,325 \$ par action, à mesure que le conseil d'administration (le « Conseil ») en déclare, et les dividendes s'accumulent à compter de la date d'émission et sont payables trimestriellement le dernier jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année.

Au 10 octobre 2015, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, d'un montant de 221 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 4 millions de dollars, après impôt, sont présentées comme composante des capitaux propres dans le bilan consolidé résumé.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement payées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des périodes présentées :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	10 octobre 2015 (16 semaines)		4 octobre 2014 (16 semaines)		10 octobre 2015 (40 semaines)		4 octobre 2014 (40 semaines)	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	412 386 285	7 878 \$	412 743 370	7 821 \$	412 480 891	7 860 \$	282 311 573	1 648 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	565 499	24	1 303 873	56	1 341 381	59	3 012 941	134
Émises en vue de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	—	—	—	—	—	—	119 471 382	5 619
Émises en faveur de l'actionnaire détenant le contrôle	—	—	—	—	—	—	10 515 247	500
Rachetées et annulées	(546 351)	(10)	(1 600 300)	(30)	(1 416 839)	(27)	(2 864 200)	(54)
Émises et en circulation à la clôture de la période	412 405 433	7 892 \$	412 446 943	7 847 \$	412 405 433	7 892 \$	412 446 943	7 847 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(789 643)	(12) \$	(820 379)	(5) \$	(555 046)	(3) \$	(1 067 323)	(6) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'unités d'actions temporairement incessibles et d'unités d'actions au rendement	(328 041)	(6)	—	—	(871 894)	(17)	—	—
Libérées en vue du règlement d'unités d'actions temporairement incessibles et d'unités d'actions au rendement	42 481	—	221 907	2	351 737	2	468 851	3
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(1 075 203)	(18) \$	(598 472)	(3) \$	(1 075 203)	(18) \$	(598 472)	(3) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	411 330 230	7 874 \$	411 848 471	7 844 \$	411 330 230	7 874 \$	411 848 471	7 844 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	411 505 687		412 478 762		411 785 643		370 316 810	

Dividendes Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour 2015 et 2014 :

	10 octobre 2015 ⁱ⁾ (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Dividendes déclarés par action (en dollars) :				
Action ordinaire	0,250 \$	0,245 \$	0,745 \$	0,730 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série A	— \$	0,37 \$	0,74 \$	1,12 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série B	0,41 \$	— \$	0,41 \$	— \$

i) Les dividendes déclarés de 0,250 \$ par action ordinaire au troisième trimestre de 2015 ont été payés le 1^{er} octobre 2015, tandis que les dividendes déclarés de 0,41 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, au troisième trimestre de 2015 ont été payés le 30 septembre 2015.

Après la clôture du troisième trimestre de 2015, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,250 \$ par action ordinaire à payer le 30 décembre 2015 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2015 et un dividende de 0,33 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, à payer le 31 décembre 2015 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2015. Au moment où un dividende est déclaré, la société fait état sur son site Web, loblaw.ca, de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'ARC.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	546 351	1 600 300	1 416 839	2 864 200
Contrepartie en trésorerie payée	39 \$	90 \$	94 \$	149 \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	29	60	67	95
Réduction du capital social ordinaire	10	30	27	54
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	328 041	—	871 894	—
Contrepartie en trésorerie payée	22 \$	— \$	57 \$	— \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	16	—	40	—
Réduction du capital social ordinaire	6	—	17	—

En 2015, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 21 931 288 de ses actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition.

5.7 Arrangements hors bilan

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et à d'autres garanties de bonne exécution, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et au financement par des tiers offert aux franchisés indépendants de la société. En 2015, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit a augmenté de 130 millions de dollars (22 millions de dollars en 2014) pour un solde d'environ 716 millions de dollars au 10 octobre 2015 (492 millions de dollars au 4 octobre 2014).

Garanties La société a fourni, en faveur de MasterCard^{MD} une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard^{MD}. Au troisième trimestre de 2015, la société a majoré de 20 millions de dollars (néant en 2014) la garantie en faveur de MasterCard^{MD} au nom de la Banque PC, pour la porter à 190 millions de dollars américains au 10 octobre 2015 (170 millions de dollars américains au 4 octobre 2014).

6. Instruments financiers

Contrats de change à terme En 2015, la Banque PC a conclu des contrats de change à terme libellés en dollars américains afin de couvrir son exposition à certains fournisseurs libellés en dollars américains. Ces contrats, qui arrivent à échéance d'ici juin 2016, répondent aux critères de la comptabilité de couverture à titre de couvertures des flux de trésorerie des transactions futures en monnaie étrangère. Par conséquent, au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, la Banque PC a comptabilisé un profit latent de 1 million de dollars et de 2 millions de dollars, respectivement, lié à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, en lien avec la partie efficace de ces contrats.

Contrats à terme sur obligations Au deuxième trimestre de 2015, en raison des besoins de financement attendus dans la dernière moitié de 2015, la Banque PC a conclu des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars pour couvrir son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt avant l'obtention du financement. Ces contrats répondent aux critères de la comptabilité de couverture à titre de couvertures des flux de trésorerie des paiements d'intérêts futurs. Au troisième trimestre de 2015, la Banque PC a réglé une tranche de 300 millions de dollars de ses contrats à terme sur obligations arrivés à échéance et elle a différé une perte de 2 millions de dollars dans le cumul des autres éléments du résultat global, montant qui sera comptabilisé dans le résultat d'exploitation à mesure que les paiements d'intérêts seront effectués. Par conséquent, au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, une perte de 2 millions de dollars liée à la juste valeur sur la partie efficace des contrats à terme sur obligations a été inscrite dans les autres éléments du résultat global.

Placements dans des titres Au premier trimestre de 2015, la Banque PC a acquis certains placements à long terme et les a désignés comme étant des actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au 10 octobre 2015, la juste valeur de ces placements, à savoir 25 millions de dollars, a été inscrite dans les autres actifs. Au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, la Banque PC a comptabilisé une perte négligeable liée à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, relativement à ces placements. Ces placements sont considérés comme faisant partie des titres liquides que la Banque PC doit détenir afin de se conformer à la norme portant sur le ratio de liquidité à court terme qui a été établie dans la version définitive de la ligne directrice publiée par le BSIF intitulée *Normes de liquidité*, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

7. Résultats d'exploitation trimestriels

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans l'industrie du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice 2014 comptait 53 semaines, alors que l'exercice 2013 en comptait 52. Lorsqu'un exercice compte 53 semaines, comme c'est le cas de l'exercice 2014, le quatrième trimestre comporte 13 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines.

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres :

Résumé des résultats trimestriels consolidés³⁾

	Troisième trimestre		Deuxième trimestre		Premier trimestre		Quatrième trimestre	
	2015 (16 semaines)	2014 (16 semaines)	2015 (12 semaines)	2014 (12 semaines)	2015 (12 semaines)	2014 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	2013 (12 semaines)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)								
Produits	13 946 \$	13 599 \$	10 535 \$	10 307 \$	10 048 \$	7 292 \$	11 413 \$	7 640 \$
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	166 \$	142 \$	185 \$	(456) \$	146 \$	120 \$	247 \$	114 \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire :								
De base (en dollars)	0,40 \$	0,34 \$	0,45 \$	(1,13) \$	0,35 \$	0,43 \$	0,60 \$	0,41 \$
Dilué (en dollars)	0,40 \$	0,34 \$	0,44 \$	(1,13) \$	0,35 \$	0,42 \$	0,59 \$	0,40 \$
Inflation nationale moyenne du prix des aliments (évaluée par l'IPC)	3,8 %	2,8 %	3,9 %	2,5 %	4,6 %	1,2 %	3,5 %	0,9 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,3 %	2,6 %	2,1 %	1,8 %	2,0 %	0,9 %	2,4 %	0,6 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	4,9 %	2,5 %	3,8 %	2,5 %	3,1 %	1,4 %	3,8 %	1,2 %

L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw.

Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 18,2 millions de pieds carrés, dont 18,0 millions de pieds carrés découlent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, pour atteindre 70,0 millions de pieds carrés.

La fluctuation du bénéfice net trimestriel (de la perte nette trimestrielle) attribuable aux actionnaires de la société reflète les transactions sous-jacentes qu'a réalisées la société ainsi que l'incidence du caractère saisonnier des activités, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre, et du calendrier des jours fériés, et elle découle principalement des éléments dont il est question à la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion et des éléments suivants :

- l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, compte tenu des ajustements comptables connexes liés à l'acquisition et des synergies nettes;
- la modification des ententes de franchisage conclues avec les franchisés de certaines bannières;
- la consolidation des résultats de certains franchisés;

- la conversion de certains magasins en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives;
- les coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix et les coûts de transaction liés au premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix;
- la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres.

8. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôles et de procédures de communication de l'information adéquat visant à donner une assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des rapports financiers à des fins externes conformément aux IFRS.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôles, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au troisième trimestre de 2015 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

9. Risques d'entreprise et gestion des risques

Une description détaillée des risques d'exploitation et des risques financiers ainsi que des stratégies de gestion des risques figure à la rubrique 15, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel 2014 de la société, qui peut être consulté à l'adresse www.sedar.com. Ces risques et ces stratégies de gestion des risques demeurent les mêmes, sauf en ce qui a trait à ce qui est décrit ci-après.

Réglementation et fiscalité Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques (collectivement, les « lois ») régissant les activités de la société, notamment les lois touchant tous les types d'impôts et de taxes, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits, pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière ou sa performance sur le plan de l'exploitation. Pour se conformer à ces nouvelles lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société à se conformer pleinement aux lois et aux ordonnances pourrait entraîner des actions, des enquêtes ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière.

La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation. Ces avis de nouvelle cotisation pourraient avoir une incidence significative sur la société au cours de périodes futures.

Au deuxième trimestre de 2015, la société a reçu de l'ARC et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse que certains revenus touchés par Glenhuron auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation portent sur les années d'imposition 2000 à 2010 et totalisent 341 millions de dollars, y compris les intérêts et les pénalités. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour les années d'imposition 2011 à 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables.

La société est en profond désaccord avec la position de l'ARC et a déposé un avis d'appel. Aucune provision n'a été constituée au titre de ces avis de nouvelle cotisation éventuels dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société.

L'issue de toute situation éventuelle où l'ARC obtiendrait ultimement gain de cause à l'égard du nouvel avis de cotisation proposé ou procéderait avec succès à de nouveaux avis de cotisation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation de la société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pour l'exercice au cours duquel le règlement aurait lieu.

Dans le cadre de son examen de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix par la société, le Bureau de la concurrence a exprimé des préoccupations quant aux pratiques de la société à l'égard de certains fournisseurs. Toujours dans le cadre de cet examen, le Bureau de la concurrence a demandé à la société et à 12 de ses fournisseurs de produire certains documents. La société collabore avec le Bureau de la concurrence dans le cadre de son examen de ces pratiques et continuera de le faire. À ce stade, il n'est pas possible de prédire quand l'examen sera terminé ni quelle en sera l'issue. Si le Bureau de la concurrence estime que les pratiques de la société ne respectent pas son objectif, qui est de maintenir la concurrence sur les marchés, il pourrait alors prendre des recours qui risquent de nuire à la réputation de la société, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Actions en justice Le 26 août 2015, la société s'est vu signifier un recours collectif proposé, déposé contre elle et certaines de ses filiales, Weston et d'autres parties, auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario relativement à l'effondrement, en 2013, du complexe Rana Plaza situé à Dhaka, au Bangladesh. La réclamation vise l'obtention de dommages-intérêts d'environ 2 milliards de dollars. Les demandeurs qui sont parties aux recours collectifs et aux autres poursuites contre la société peuvent réclamer des sommes très importantes ou des sommes indéterminées en dommages allégués, ainsi que des dommages punitifs, et le montant de toute obligation probable estimée, le cas échéant, pourrait demeurer inconnu pendant de longues périodes. Étant donné que tout litige est de nature incertaine, l'issue de ce recours collectif, ainsi que celle de tous les autres litiges ou actions, demeure également incertaine. La société est d'avis que ce recours collectif est sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement contre toute réclamation aux termes de ce recours. Une évaluation incorrecte de ce recours collectif par la direction pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation de la société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

10. Normes comptables

10.1 Modifications des principales méthodes comptables

Immobilisations incorporelles Le classement des coûts liés aux logiciels requiert l'exercice du jugement afin de déterminer si ces coûts doivent être classés comme immobilisations corporelles ou immobilisations incorporelles. La société a examiné le classement des coûts liés aux logiciels de la société, surtout ceux liés au déploiement des nouveaux systèmes de TI, et a déterminé qu'il serait approprié de présenter certains coûts à titre d'immobilisations incorporelles. La société a appliqué la modification de manière rétrospective au premier trimestre de 2015, ce qui a eu l'incidence suivante :

Bilans consolidés résumés	Au		Au
Augmentation (diminution)	4 octobre 2014	3 janvier 2015	28 décembre 2013
(en millions de dollars canadiens)			
Immobilisations corporelles	(498) \$	(498) \$	(590) \$
Immobilisations incorporelles	498	498	590

De plus, la société a réévalué et révisé la durée d'utilité de ses nouveaux systèmes de TI, qui est passée de cinq à sept ans. Cette révision représente un changement de l'estimation qui a donné lieu à une réduction, pour l'exercice considéré, d'environ 34 millions de dollars de la dotation aux amortissements en lien avec ces immobilisations comparativement à 2014.

11. Perspectives

Le cadre stratégique de Loblaw vise à lui permettre d'avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation, de santé et de beauté, à assurer l'excellence au chapitre de l'exploitation et à générer de la croissance. Ce cadre stratégique repose sur une stratégie financière axée sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable, la génération d'efficacités, la réalisation de synergies découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix par la société et la réduction de la dette inscrite au bilan. Conformément aux perspectives qu'elle avait énoncées précédemment et sur une base comparative d'un exercice entier compte tenu des résultats financiers de Loblaw et de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour 2014ⁱ⁾, la société prévoit ce qui suit pour 2015 :

- Le maintien d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et d'une marge brute stable (à l'exclusion des synergies) pour son secteur Vente au détail;
- La réalisation de synergies nettes d'environ 235 millions de dollars découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- La réalisation continue d'efficacités nettes à l'échelle du secteur de l'alimentation au détail au moyen de réductions au chapitre de la chaîne d'approvisionnement, du soutien administratif et des TI et la poursuite simultanée de ses investissements dans les domaines clés, comme le commerce électronique;
- L'augmentation du montant ajusté de son résultat d'exploitation²⁾ tiré du secteur de l'alimentation au détail, à l'exclusion des synergies, et la diminution du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ dégagé par le secteur des pharmacies au détail, à l'exclusion des synergies, en raison de ses investissements dans des projets clés et d'autres facteurs;
- L'augmentation du montant ajusté du bénéfice net consolidé disponible aux porteurs d'actions ordinaires²⁾ (y compris les synergies) comparativement à 2014, en dépit de l'incidence négative, au quatrième trimestre, de la réforme du réseau de la santé, d'investissements supplémentaires dans des projets clés et de synergies supplémentaires moins fructueuses;
- L'affectation d'environ 1 200 millions de dollars au titre des dépenses d'investissement.

Les prévisions de la société comprennent toujours ce qui suit :

- Une concurrence toujours vive, mais relativement stable, en raison de la modération de la croissance, dans l'ensemble du secteur, de la superficie de vente allouée aux assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés;
- Le maintien des pressions sur son secteur des pharmacies au détail en raison de l'incidence continue de la réforme du réseau de la santé.

i) Tiennent compte des résultats financiers de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour le premier trimestre de 2014, mais ne tiennent pas compte de l'incidence de 71 millions de dollars qu'a eue la 53^e semaine sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ et sur le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾.

12. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail, le BAIIA, le montant ajusté du BAIIA, le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté de l'impôt sur le résultat, le montant ajusté du taux d'impôt, le montant ajusté du bénéfice net, le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire, les flux de trésorerie disponibles, le montant ajusté de la dette, le ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle, le montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle et le montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle, ainsi que, dans le cas de Propriétés de Choix, le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-après.

La direction a recours à des mesures financières non conformes aux PCGR pour calculer les ratios financiers suivants : le « ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle », défini comme étant le montant ajusté de la dette, divisé par le montant ajusté du BAIIA cumulé des quatre derniers trimestres; le « montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle », défini comme étant le montant ajusté du bénéfice net cumulé disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société des quatre derniers trimestres, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires de la société; le « montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle », défini comme étant le montant ajusté du résultat d'exploitation cumulé, compte tenu des impôts, des quatre derniers trimestres, divisé par le capital moyen. Aux fins de ce calcul, le capital s'entend du montant ajusté de la dette, majoré du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants entiers.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail représente le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. La société considère le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens)	2015 (16 semaines)	2014 (16 semaines)	2015 (40 semaines)	2014 (40 semaines)
Marge brute du secteur Vente au détail	3 560 \$	3 366 \$	8 895 \$	6 809 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Charge liée aux stocks de vêtements	—	—	8	—
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	—	107	—	729
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition	—	—	—	190
Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	3 560 \$	3 473 \$	8 903 \$	7 728 \$

Charge liée aux stocks de vêtements Au deuxième trimestre de 2015, la société a conclu une entente visant la liquidation, aux États-Unis, de certains stocks de vêtements plus anciens provenant d'établissements au Canada et a comptabilisé à cet égard une charge de 8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour (néant en 2014).

Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au deuxième trimestre de 2014, les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés résumés de la société, ce qui a donné lieu à un ajustement de la juste valeur des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix à la date de l'acquisition correspondant à l'écart entre le coût des stocks et leur juste valeur. Cet écart a été comptabilisé dans le coût des marchandises vendues à mesure que les stocks ont été vendus, ce qui a eu une incidence défavorable sur la marge brute. Au troisième trimestre de 2014 et pour les trois premiers trimestres de 2014, un écart de 107 millions de dollars et de 729 millions de dollars, respectivement, avait été comptabilisé dans la marge brute et le résultat d'exploitation.

Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition des magasins d'alimentation détenus par la société À la clôture de l'exercice 2014, la société avait mené à bien la transition de la quasi-totalité des magasins d'alimentation qu'elle détient et des centres de distribution connexes aux nouveaux systèmes de TI. La mise en œuvre d'un système de gestion de l'inventaire permanent, conjuguée à la facilité d'accès à l'information sur le coût de revient intégré que procurent les nouveaux systèmes de TI, a permis à la société d'estimer le coût des stocks à l'aide d'un coût moyen généré par un système plus précis. Au deuxième trimestre de 2014 et pour les deux premiers trimestres de 2014, une diminution de 190 millions de dollars de la valeur des stocks a été comptabilisée dans la marge brute et le résultat d'exploitation. La société a amorcé en 2015 la transition du reste de ses magasins d'alimentation, ce qui pourrait entraîner une incidence additionnelle. En 2015, aucun coût supplémentaire n'a été comptabilisé à ce titre dans la marge brute et le résultat d'exploitation.

BAIIA, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du bénéfice (de la perte) avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « BAIIA »), du montant ajusté du BAIIA et du montant ajusté du résultat d'exploitation avec le bénéfice (la perte) d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net établi conformément aux PCGR et présenté dans les états consolidés résumés des résultats pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Rapport de gestion

Le montant ajusté de la marge du BAIIA représente le montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

	2015					2014 ³⁾				
	(16 semaines)					(16 semaines)				
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					170 \$					142 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					(6)					—
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					205					150
Impôt sur le résultat					89					43
Bénéfice d'exploitation	419 \$	37 \$	135 \$	(133) \$	458 \$	294 \$	41 \$	105 \$	(105) \$	335 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	470	2	1	4	477	496	1	—	3	500
BAIIA	889 \$	39 \$	136 \$	(129) \$	935 \$	790 \$	42 \$	105 \$	(102) \$	835 \$
Bénéfice d'exploitation	419 \$	37 \$	135 \$	(133) \$	458 \$	294 \$	41 \$	105 \$	(105) \$	335 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	164	—	—	—	164	168	—	—	—	168
Charges de restructuration et autres charges connexes	95	—	—	—	95	44	—	2	—	46
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(12)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	2	—	—	—	2	10	—	—	—	10
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	—	—	—	—	—	107	—	—	—	107
Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	—	—	—	—	—	5	—	—	—	5
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement	—	—	—	—	—	(2)	—	—	—	(2)
Montant ajusté du résultat d'exploitation	670 \$	37 \$	135 \$	(133) \$	709 \$	626 \$	41 \$	107 \$	(105) \$	669 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	470	2	1	4	477	496	1	—	3	500
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(164)	—	—	—	(164)	(168)	—	—	—	(168)
Montant ajusté du BAIIA	976 \$	39 \$	136 \$	(129) \$	1 022 \$	954 \$	42 \$	107 \$	(102) \$	1 001 \$

(en millions de dollars canadiens)	2015 (40 semaines)					2014 ³⁾ (40 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société					501 \$					(194) \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					(5)					—
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					503					415
Impôt sur le résultat					286					(66)
Bénéfice d'exploitation	1 164 \$	115 \$	377 \$	(371) \$	1 285 \$	38 \$	115 \$	345 \$	(343) \$	155 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 198	7	1	10	1 216	1 065	5	—	9	1 079
BAIIA	2 362 \$	122 \$	378 \$	(361) \$	2 501 \$	1 103 \$	120 \$	345 \$	(334) \$	1 234 \$
Bénéfice d'exploitation	1 164 \$	115 \$	377 \$	(371) \$	1 285 \$	38 \$	115 \$	345 \$	(343) \$	155 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix	412	—	—	—	412	293	—	—	—	293
Charges de restructuration et autres charges connexes	161	—	—	—	161	44	—	2	—	46
Charge liée aux stocks de vêtements	8	—	—	—	8	—	—	—	—	—
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	9	—	—	—	9	14	—	1	—	15
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(15)	—	—	—	(15)	—	—	—	—	—
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement	2	—	—	—	2	58	—	—	—	58
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	—	—	—	—	—	729	—	—	—	729
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition	—	—	—	—	—	190	—	—	—	190
Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix	—	—	—	—	—	5	—	—	—	5
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 743 \$	115 \$	377 \$	(371) \$	1 864 \$	1 371 \$	115 \$	348 \$	(343) \$	1 491 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 198	7	1	10	1 216	1 065	5	—	9	1 079
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(412)	—	—	—	(412)	(293)	—	—	—	(293)
Montant ajusté du BAIIA	2 529 \$	122 \$	378 \$	(361) \$	2 668 \$	2 143 \$	120 \$	348 \$	(334) \$	2 277 \$

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix

L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au deuxième trimestre de 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. Au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, un amortissement de 164 millions de dollars (168 millions de dollars en 2014) et de 412 millions de dollars (293 millions de dollars en 2014), respectivement, a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 550 millions de dollars pour les neuf prochains exercices et diminuera par la suite.

Charges de restructuration et autres charges connexes Au troisième trimestre de 2015, la société a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes de 95 millions de dollars (46 millions de dollars en 2014). De cette somme, une charge de 86 millions de dollars a été engagée dans le cadre d'un plan de fermeture de magasins qui prévoit la fermeture de 52 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats, dont une tranche de 62 millions de dollars liée aux coûts de séparation et de résiliation de baux et une autre de 24 millions de dollars liée aux pertes de valeur d'actifs découlant de ces magasins de détail. Le solde de 9 millions de dollars se rapporte essentiellement aux activités de restructuration des services aux magasins et à la société. La charge de 161 millions de dollars comptabilisée pour l'exercice à ce jour (46 millions de dollars en 2014) comprend une charge de 131 millions de dollars liée à la restructuration de magasins de détail au deuxième trimestre 2015 dont il est question ci-dessus, dont une tranche de 92 millions de dollars liée aux coûts de séparation et de résiliation de baux et une autre de 39 millions de dollars liée aux pertes de valeur d'actifs. La tranche restante de 30 millions de dollars de charges de restructuration est liée à des activités de restructuration des services aux magasins des secteurs d'activité Joe Fresh et Shoppers Home Health Care menées à bien au premier trimestre de 2015.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises Chaque date de clôture, la société évalue s'il y a ou non dépréciation et, au besoin, inscrit des pertes de valeur ou des reprises de pertes de valeur comptabilisées précédemment au titre de la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, de ses immeubles de placement et de ses immobilisations incorporelles. La société a comptabilisé un montant de 2 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 (10 millions de dollars en 2014) et de 9 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (15 millions de dollars en 2014) lié à la perte de valeur des immobilisations corporelles et à d'autres pertes de valeur connexes.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en Bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Au troisième trimestre de 2015, la société a comptabilisé un profit net de 12 millions de dollars lié à la juste valeur (néant en 2014) et un profit net de 15 millions de dollars lié à la juste valeur (néant en 2014) pour l'exercice à ce jour au titre des contrats liés au carburant et des contrats de change. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement Au premier trimestre de 2015, la société a conclu toutes les opérations de dessaisissement exigées par le Bureau de la concurrence, ce qui a donné lieu à une perte sur les opérations de dessaisissement de 2 millions de dollars. Aucune autre perte sur les opérations de dessaisissement n'a été comptabilisée au troisième trimestre de 2015 (profit de 2 millions de dollars en 2014). Pour les deux premiers trimestres de 2014, la société avait engagé des coûts liés à l'acquisition de 60 millions de dollars en lien avec l'accord visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Achats de rentes et rachats de régimes de retraite Au troisième trimestre de 2015, la société a procédé à plusieurs achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés de manière à réduire son obligation au titre des régimes à prestations définies et à atténuer la volatilité liée aux régimes de retraite et les risques, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 2 millions de dollars.

Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix Au deuxième trimestre de 2014, de concert avec l'acquisition, la société a converti certaines ententes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et réglée en trésorerie de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en ententes de rémunération fondée sur des actions ordinaires et réglée en trésorerie de la société. La société est exposée aux fluctuations du cours de marché de ses actions ordinaires du fait que ces ententes prévoient un règlement en trésorerie et que le passif connexe est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière en fonction du cours de marché des actions ordinaires de la société. Au troisième trimestre et pour les trois premiers trimestres de 2014, la société a comptabilisé une perte de 5 millions de dollars. Le 10 novembre 2014, la société a modifié ces ententes de rémunération afin qu'elles prévoient un règlement en actions et, de ce fait, elle n'est plus exposée aux fluctuations des cours de marché.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui est présenté dans les états consolidés résumés des résultats pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

(en millions de dollars canadiens)	2015 (16 semaines)	2014 (16 semaines)	2015 (40 semaines)	2014 (40 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	205 \$	150 \$	503 \$	415 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(49)	23	(74)	3
Amortissement accéléré des coûts de financement différés	(4)	(4)	(15)	(18)
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement	—	—	—	(15)
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	152 \$	169 \$	414 \$	385 \$

Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts à la clôture de chaque période. La société a comptabilisé une perte de 49 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 (un profit de 23 millions de dollars en 2014) et une perte de 74 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (profit de 3 millions de dollars en 2014) au titre de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie. Une hausse (baisse) du cours de marché des parts de fiducie entraîne des charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières.

Amortissement accéléré des coûts de financement différés Au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, la société a comptabilisé une charge de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014) et de 15 millions de dollars (18 millions de dollars en 2014), respectivement, liée à l'amortissement accéléré des coûts de financement différés par suite du remboursement d'une tranche de 312 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 (350 millions de dollars en 2014) et d'une tranche de 1 181 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (1 950 millions de dollars en 2014) effectué sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition.

Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et perte sur les opérations de dessaisissement En plus des coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de la perte sur les opérations de dessaisissement comptabilisés dans le résultat d'exploitation dont il est question ci-dessus, des charges d'intérêts nettes additionnelles de 15 millions de dollars ont été engagées au premier trimestre de 2014 relativement au financement lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Depuis la date de l'acquisition, ces coûts ne sont plus exclus du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, car ils font désormais partie des activités courantes.

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (16 semaines)	2014 ³⁾ (16 semaines)	2015 (40 semaines)	2014 ³⁾ (40 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	709 \$	669 \$	1 864 \$	1 491 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	152	169	414	385
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	557 \$	500 \$	1 450 \$	1 106 \$
Impôt sur le résultat	89 \$	43 \$	286 \$	(66) \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	62	86	144	351
Modification du taux provincial d'impôt des sociétés prévu par la loi	—	—	(38)	—
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	151 \$	129 \$	392 \$	285 \$
Taux d'impôt effectif	35,2 %	23,2 %	36,6 %	25,4 %
Montant ajusté du taux d'impôt	27,1 %	25,8 %	27,0 %	25,8 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
 ii) Voir le tableau portant sur le BAIIA, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Le montant ajusté du taux d'impôt représente le montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Modification du taux provincial d'impôt des sociétés prévu par la loi Au deuxième trimestre de 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une augmentation du taux provincial d'impôt des sociétés, qui passe de 10 % à 12 %. Promulguée le 19 juin 2015, la hausse est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015. En conséquence, la société a comptabilisé une charge de 38 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour liée à la réévaluation de ses passifs d'impôt différé.

Montant ajusté du bénéfice net et montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire La société considère le montant ajusté du bénéfice net et le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens)	2015 (16 semaines)	2014 ³⁾ (16 semaines)	2015 (40 semaines)	2014 ³⁾ (40 semaines)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	412 \$	371 \$	1 063 \$	821 \$
Déduire : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(4)	—	(4)	—
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	408 \$	371 \$	1 059 \$	821 \$

Le tableau qui suit présente un rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net de base par action ordinaire établis conformément aux PCGR pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014.

(en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)	2015 (16 semaines)		2014 ³⁾ (16 semaines)		2015 (40 semaines)		2014 ³⁾ (40 semaines)	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net (perte nette) de base par action ordinaire
	166 \$	0,40 \$	142 \$	0,34 \$	497 \$	1,21 \$	(194) \$	(0,52) \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	120	0,30	124	0,31	302	0,73	216	0,58
Charges de restructuration et autres charges connexes	76	0,18	34	0,08	132	0,32	34	0,09
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ¹⁾	49	0,12	(23)	(0,06)	74	0,18	(3)	(0,01)
Modification du taux provincial d'impôt des sociétés prévu par la loi	—	—	—	—	38	0,09	—	—
Amortissement accéléré des coûts de financement différés	3	0,01	3	0,01	11	0,03	13	0,04
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(9)	(0,02)	—	—	(11)	(0,03)	—	—
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	2	—	8	0,02	7	0,02	12	0,03
Charge liée aux stocks de vêtements	—	—	—	—	6	0,02	—	—
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement	—	—	—	—	2	—	64	0,17
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	1	—	—	—	1	—	—	—
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	—	—	79	0,19	—	—	536	1,45
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition	—	—	—	—	—	—	139	0,38
Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	—	—	4	0,01	—	—	4	0,01
Montant ajusté	408 \$	0,99 \$	371 \$	0,90 \$	1 059 \$	2,57 \$	821 \$	2,22 \$

i) Les profits ou les pertes au titre de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ne sont pas assujettis à l'impôt.

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente un rapprochement des flux de trésorerie disponibles utilisés pour évaluer la situation financière de la société et des mesures conformes aux PCGR pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

(en millions de dollars canadiens)	2015 (16 semaines)	2014 (16 semaines)	2015 (40 semaines)	2014 (40 semaines)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 068 \$	704 \$	2 515 \$	1 617 \$
Moins :				
Dépenses d'investissement	356	330	808	686
Intérêts payés	134	176	396	393
Flux de trésorerie disponibles	578 \$	198 \$	1 311 \$	538 \$

Montant ajusté de la dette Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le montant ajusté de la dette, utilisé pour calculer le ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle, et les mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes indiquées. La société estime que le montant ajusté de la dette est une mesure pertinente pour évaluer le niveau d'endettement. La société présente également dans le tableau qui suit le montant ajusté de la dette au 28 mars 2014, soit la date d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, montant qui sert de référence pour les cibles de réduction de la dette de la société.

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015	Au 28 mars 2014
Dettes bancaires	243 \$	323 \$	162 \$	295 \$
Dettes à court terme	580	605	605	605
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 344	71	420	902
Dettes à long terme	9 760	11 549	11 042	11 262
Passif lié aux parts de fiducie	810	697	722	703
Titres de participation	—	224	225	224
Certains autres passifs	31	49	28	39
Total de la dette	12 768 \$	13 518 \$	13 204 \$	14 030 \$
Moins :				
Fiducies de titrisation indépendantes	1 580 \$	1 355 \$	1 355 \$	1 355 \$
Fiducies de financement indépendantes	506	487	498	469
Passif lié aux parts de fiducie	810	697	722	703
Certificats de placement garanti	684	563	634	443
Montant ajusté de la dette	9 188 \$	10 416 \$	9 995 \$	11 060 \$

Le ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle s'entend du montant ajusté de la dette, divisé par le montant ajusté du BAIIA cumulé des quatre derniers trimestres.

Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix⁴⁾ Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix et les mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014. La société est d'avis que le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation est une mesure utile pour l'évaluation de la performance économique et de la capacité de Propriétés de Choix à verser des distributions.

(en millions de dollars canadiens)	2015 (16 semaines)	2014 (16 semaines)	2015 (40 semaines)	2014 (40 semaines)
(Perte nette) bénéfice net	(174) \$	123 \$	(196) \$	113 \$
Ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite	221	(100)	315	(63)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(1)	16	16	16
Ajustements de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	1	(1)	1	(1)
Distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite	51	48	151	141
Amortissement des allocations pour améliorations locatives	—	—	—	1
Charges internes au titre de la location	—	—	1	—
Fonds provenant des activités d'exploitation	98 \$	86 \$	288 \$	207 \$
Charges de restructuration	— \$	2 \$	— \$	2 \$
Produits locatifs comptabilisés sur une base linéaire	(9)	(9)	(27)	(26)
Amortissement des charges financières	—	(1)	(1)	50
Charge de rémunération fondée sur des parts	1	1	2	2
Dépenses d'investissement de maintien liées aux immeubles et à la location, montant normalisé ⁱ⁾	(11)	(6)	(31)	(24)
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation	79 \$	73 \$	231 \$	211 \$

i) Le caractère saisonnier a une incidence sur le calendrier des dépenses d'investissement. Le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation a été ajusté pour tenir compte de ce facteur afin de faciliter la comparaison entre les trimestres.

13. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse sedar.com et auprès du BSIF, organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 17 novembre 2015
Toronto, Canada

Notes de fin de document du rapport de gestion

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel 2014 de la société à la page 119.
 - 2) Voir la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR ».
 - 3) Certains chiffres de 2014 ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Voir la rubrique 10.1, « Modification des principales méthodes comptables », et la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR ».
 - 4) Aux fins de la présentation sectorielle, les résultats sont présentés pour les périodes closes les 30 septembre 2015 et 2014, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix. Les ajustements au 10 octobre 2015 et au 4 octobre 2014 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations. Voir la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », et la note 21, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du troisième trimestre de 2015 de la société.
-

Résultats financiers

États consolidés résumés des résultats	41
États consolidés résumés du résultat global	42
États consolidés résumés des variations des capitaux propres	43
Bilans consolidés résumés	44
Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie	45
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités	46
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	46
Note 2. Principales méthodes comptables	46
Note 3. Intérêts détenus dans d'autres entités	47
Note 4. Acquisitions d'entreprises	47
Note 5. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	49
Note 6. Impôt sur le résultat	49
Note 7. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	50
Note 8. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	50
Note 9. Créances sur cartes de crédit	51
Note 10. Stocks	52
Note 11. Autres actifs	52
Note 12. Dette à court terme	52
Note 13. Dette à long terme	53
Note 14. Autres passifs	55
Note 15. Capital social	55
Note 16. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	57
Note 17. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	60
Note 18. Instruments financiers	60
Note 19. Passifs éventuels	62
Note 20. Charges de restructuration et autres charges connexes	63
Note 21. Informations sectorielles	64
Sommaire financier	67

États consolidés résumés des résultats

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Produits	13 946 \$	13 599 \$	34 529 \$	31 198 \$
Coût des marchandises vendues	10 174	10 027	25 015	23 803
Frais de vente et charges générales et administratives	3 314	3 237	8 229	7 240
Bénéfice d'exploitation	458 \$	335 \$	1 285 \$	155 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 5)	205	150	503	415
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	253 \$	185 \$	782 \$	(260) \$
Impôt sur le résultat (note 6)	89	43	286	(66)
Bénéfice net (perte nette)	164 \$	142 \$	496 \$	(194) \$
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société	170 \$	142 \$	501 \$	(194) \$
Participations ne donnant pas le contrôle (note 3)	(6)	—	(5)	—
Bénéfice net (perte nette)	164 \$	142 \$	496 \$	(194) \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (en dollars) (note 7)				
De base	0,40 \$	0,34 \$	1,21 \$	(0,52) \$
Dilué(e)	0,40 \$	0,34 \$	1,19 \$	(0,52) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 7)				
De base	411,5	412,5	411,8	370,3
Dilué	416,0	416,7	415,9	370,3

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés du résultat global

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Bénéfice net (perte nette)	164 \$	142 \$	496 \$	(194) \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt				
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :				
Profit de change	5 \$	3 \$	8 \$	4 \$
Perte latente sur les couvertures de flux de trésorerie (note 18)	(1)	—	—	—
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :				
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 17)	134	(41)	129	(87)
Autres éléments du résultat global	138 \$	(38) \$	137 \$	(83) \$
Résultat global total	302 \$	104 \$	633 \$	(277) \$
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société	308 \$	104 \$	638 \$	(277) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(6)	—	(5)	—
Résultat global total	302 \$	104 \$	633 \$	(277) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Capital social privilégié	Capital social ordinaire	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 3 janvier 2015	— \$	7 857 \$	4 810 \$	104 \$	8 \$	8 \$	12 787 \$
Bénéfice net (perte nette)	— \$	— \$	501 \$	— \$	— \$	(5) \$	496 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	129	—	8	—	137
Résultat global total	— \$	— \$	630 \$	— \$	8 \$	(5) \$	633 \$
Émission d'actions privilégiées (note 15)	221	—	—	—	—	—	221
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 15)	—	(27)	(67)	—	—	—	(94)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 15 et 16)	—	59	—	20	—	—	79
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 15)	—	(17)	(40)	—	—	—	(57)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 15 et 16)	—	2	13	—	—	—	15
Dividendes déclarés par action ordinaire - 0,745 \$ (note 15)	—	—	(307)	—	—	—	(307)
Dividendes déclarés par action privilégiée - 0,41 \$ (note 15)	—	—	(4)	—	—	—	(4)
Apport des participations ne donnant pas le contrôle (note 3)	—	—	—	—	—	1	1
	221 \$	17 \$	225 \$	20 \$	8 \$	(4) \$	487 \$
Solde au 10 octobre 2015	221 \$	7 874 \$	5 035 \$	124 \$	16 \$	4 \$	13 274 \$

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Capital social privilégié	Capital social ordinaire	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 28 décembre 2013	— \$	1 642 \$	5 271 \$	87 \$	— \$	— \$	7 000 \$
Perte nette	— \$	— \$	(194) \$	— \$	— \$	— \$	(194) \$
Autres éléments du résultat global	—	—	(87)	—	4	—	(83)
Résultat global total	— \$	— \$	(281) \$	— \$	4 \$	— \$	(277) \$
Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (notes 4 et 15)	—	6 119	—	—	—	—	6 119
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 15)	—	(54)	(95)	—	—	—	(149)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 15 et 16)	—	134	(1)	(1)	—	—	132
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 15 et 16)	—	3	17	—	—	—	20
Dividendes déclarés par action ordinaire - 0,730 \$ (note 15)	—	—	(270)	—	—	—	(270)
	— \$	6 202 \$	(630) \$	(1) \$	4 \$	— \$	5 575 \$
Solde au 4 octobre 2014	— \$	7 844 \$	4 641 \$	86 \$	4 \$	— \$	12 575 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Bilans consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014 ⁱ⁾	Au 3 janvier 2015 ⁱ⁾
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	1 275 \$	980 \$	999 \$
Placements à court terme (note 8)	46	49	21
Créances	1 158	1 187	1 209
Créances sur cartes de crédit (note 9)	2 663	2 549	2 630
Stocks (note 10)	4 444	4 461	4 309
Charges payées d'avance et autres actifs (note 8)	440	216	214
Actifs détenus en vue de la vente	15	44	23
Total des actifs courants	10 041 \$	9 486 \$	9 405 \$
Immobilisations corporelles	10 318	10 244	10 296
Immeubles de placement	198	146	185
Immobilisations incorporelles	9 239	9 764	9 675
Goodwill	3 357	3 312	3 318
Actifs d'impôt différé	136	272	193
Dépôts de garantie (note 8)	2	6	7
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	338	388	399
Autres actifs (note 11)	412	209	281
Total des actifs	34 041 \$	33 827 \$	33 759 \$
Passifs			
Passifs courants			
Dette bancaire	243 \$	323 \$	162 \$
Fournisseurs et autres passifs	4 926	4 725	4 774
Provisions	105	85	84
Impôt sur le résultat à payer	78	8	34
Dette à court terme (note 12)	580	605	605
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 13)	1 344	71	420
Participation des pharmaciens-propriétaires	200	177	193
Titres de participation	—	224	225
Total des passifs courants	7 476 \$	6 218 \$	6 497 \$
Provisions	131	67	76
Dette à long terme (note 13)	9 760	11 549	11 042
Passif lié aux parts de fiducie (note 18)	810	697	722
Passifs d'impôt différé	1 854	1 919	1 853
Autres passifs (note 14)	736	802	782
Total des passifs	20 767 \$	21 252 \$	20 972 \$
Capitaux propres			
Capital social privilégié (note 15)	221 \$	— \$	— \$
Capital social ordinaire (note 15)	7 874	7 844	7 857
Résultats non distribués	5 035	4 641	4 810
Surplus d'apport (note 16)	124	86	104
Cumul des autres éléments du résultat global	16	4	8
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	13 270 \$	12 575 \$	12 779 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	4	—	8
Total des capitaux propres	13 274 \$	12 575 \$	12 787 \$
Total des passifs et des capitaux propres	34 041 \$	33 827 \$	33 759 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités. Voir les notes 2 et 4.

Passifs éventuels (note 19).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Activités d'exploitation				
Bénéfice net (perte nette)	164 \$	142 \$	496 \$	(194) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Impôt sur le résultat (note 6)	89	43	286	(66)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 5)	205	150	503	415
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	477	500	1 216	1 079
Perte de valeur nette des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes	24	10	47	15
Profit sur la sortie d'actifs	(5)	(11)	(7)	(7)
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus (note 10)	—	107	—	729
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition (note 10)	—	—	—	190
	954 \$	941 \$	2 541 \$	2 161 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	116	(241)	135	(437)
Variation des créances sur cartes de crédit (note 9)	(16)	12	(33)	(11)
Impôt sur le résultat payé	(25)	(58)	(231)	(227)
Intérêts perçus	2	5	5	26
Autres	37	45	98	105
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 068 \$	704 \$	2 515 \$	1 617 \$
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(297) \$	(247) \$	(679) \$	(552) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles	(59)	(83)	(129)	(134)
Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart, déduction faite de la trésorerie acquise (note 4)	—	—	—	(6 619)
Variation des placements à court terme (note 8)	6	(2)	(25)	241
Produit sur la sortie d'actifs	8	64	34	76
Variation des dépôts de garantie (note 8)	(204)	91	(204)	1 695
Autres	(7)	(12)	(62)	(28)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(553) \$	(189) \$	(1 065) \$	(5 321) \$
Activités de financement				
Variation de la dette bancaire	(32) \$	(12) \$	81 \$	28 \$
Variation de la participation des pharmaciens-propriétaires	16	7	7	3
Variation de la dette à court terme (note 12)	75	—	(25)	—
Dette à long terme (note 13)				
Émise	334	106	848	5 740
Remboursée	(313)	(395)	(1 281)	(2 995)
Coûts de financement par emprunt différés	—	—	—	(29)
Intérêts payés	(134)	(176)	(396)	(393)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(210)	(202)	(311)	(395)
Capital social ordinaire (notes 15 et 16)				
Émis	20	46	48	610
Racheté et détenu en fiducie	(22)	—	(57)	—
Racheté et annulé	(39)	(90)	(94)	(149)
Capital social privilégié (note 15)				
Émis	—	—	221	—
Racheté	(225)	—	(225)	—
(Sorties) entrées nettes liées aux activités de financement	(530) \$	(716) \$	(1 184) \$	2 420 \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	5 \$	2 \$	10 \$	4 \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(10) \$	(199) \$	276 \$	(1 280) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 285	1 179	999	2 260
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 275 \$	980 \$	1 275 \$	980 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Pour les périodes closes le 10 octobre 2015 et le 4 octobre 2014 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw limitée est une société ouverte canadienne constituée en 1956. La société est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, le plus important détaillant au pays, ainsi que le porteur de parts majoritaire de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Les Compagnies Loblaw limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, ainsi que des produits de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, ainsi que des produits et services financiers. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston limitée (« Weston »), qui détient environ 46 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited. Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

En 2014, la société a acquis toutes les actions en circulation de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») (voir la note 4).

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail, Services financiers et Propriétés de Choix (voir la note 21).

Pendant les périodes intermédiaires, les activités de la société sont touchées par leur caractère saisonnier et le calendrier des jours fériés. Par conséquent, la performance trimestrielle n'est pas nécessairement représentative de la performance annuelle. La société a toujours dégagé davantage de produits au quatrième trimestre qu'aux trimestres précédents de son exercice.

Note 2. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements critiques décrits dans les états financiers annuels audités de 2014 de la société ont été appliqués de manière uniforme lors de la préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités. Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont présentés en dollars canadiens.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont établis selon les Normes internationales d'information financière et la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2014 de la société et les notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 17 novembre 2015.

Modifications des principales méthodes comptables

Immobilisations incorporelles Le classement des coûts liés aux logiciels requiert l'exercice du jugement afin de déterminer si ces coûts doivent être classés comme immobilisations corporelles ou immobilisations incorporelles. La société a examiné le classement des coûts liés aux logiciels de la société, surtout ceux liés au déploiement de ses nouveaux systèmes de technologies de l'information (les « TI »), et a déterminé qu'il serait approprié de présenter certains coûts à titre d'immobilisations incorporelles. La société a appliqué la modification de manière rétrospective au premier trimestre de 2015, ce qui a eu l'incidence suivante :

Bilans consolidés résumés	Au	Au	Au
Augmentation (diminution)	4 octobre 2014	3 janvier 2015	29 décembre 2013
(en millions de dollars canadiens)			
Immobilisations corporelles	(498) \$	(498) \$	(590) \$
Immobilisations incorporelles	498	498	590

De plus, la société a réévalué et révisé la durée d'utilité de ses nouveaux systèmes de TI, qui est passée de cinq à sept ans. Cette révision représente un changement de l'estimation qui a donné lieu à une réduction, pour l'exercice considéré, d'environ 34 millions de dollars de la dotation aux amortissements en lien avec ces immobilisations comparativement à 2014.

Note 3. Intérêts détenus dans d'autres entités

Consolidation des franchises En 2015, la société a conclu un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») avec les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail. Toutes les nouvelles franchises seront régies par le contrat de franchise. Les franchises existantes passeront au contrat de franchise à l'expiration des contrats actuellement en vigueur. La société a déterminé que les franchises assujetties au contrat de franchise seront consolidées selon le concept de contrôle qui, aux fins comptables, est jugé exister du fait du contrat de franchise.

Au 10 octobre 2015, 43 franchises avaient été consolidées. La société a donc comptabilisé des participations ne donnant pas le contrôle, ce qui représente la participation qu'ont les franchisés dans l'actif net de leur entreprise. Ce montant a été inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle à titre de composante des capitaux propres. Pour l'exercice à ce jour, il en a découlé une augmentation de 28 millions de dollars des produits, une diminution de 10 millions de dollars du résultat d'exploitation et une diminution de 10 millions de dollars du bénéfice net, dont une tranche de 5 millions de dollars est attribuable aux franchisés.

Note 4. Acquisitions d'entreprises

Acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix Le 28 mars 2014, la société a acquis toutes les actions en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour une contrepartie totale de 12 273 millions de dollars, à savoir environ 6 600 millions de dollars en trésorerie et l'émission d'environ 119,5 millions d'actions ordinaires de la société. La société a également émis 10,5 millions d'actions ordinaires en faveur de Weston pour une contrepartie en trésorerie qui a été utilisée dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Au premier trimestre de 2015, la société a achevé la répartition du prix d'acquisition et a révisé son estimation de la juste valeur du passif au titre du programme de fidélisation Optimum rétrospectivement à la date d'acquisition, ce qui a donné lieu à une augmentation de 102 millions de dollars des fournisseurs et autres passifs qui se sont établis à 1 026 millions de dollars, à une diminution de 27 millions de dollars des passifs d'impôt différé qui se sont établis à 2 225 millions de dollars et à une augmentation de 75 millions de dollars du goodwill qui s'est établi à 2 360 millions de dollars. La répartition du prix d'acquisition définitive se résume comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

Actif net acquis :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 \$
Créances	534
Stocks	3 003
Charges payées d'avance et autres actifs	67
Immobilisations corporelles	1 792
Immeubles de placement	16
Immobilisations incorporelles	9 440
Goodwill	2 360
Actifs d'impôt différé	68
Autres actifs	7
Dettes bancaires	(295)
Fournisseurs et autres passifs	(1 026)
Impôt sur le résultat à payer	(11)
Participation des pharmaciens-proprétaires	(174)
Provisions	(19)
Dettes à long terme	(1 127)
Passifs d'impôt différé	(2 225)
Autres passifs	(164)
Total de l'actif net acquis	12 273 \$

Au quatrième trimestre de 2014, la société a révisé son estimation de la juste valeur des immobilisations incorporelles et a actualisé la répartition du coût d'acquisition. Par suite de cette révision, les immobilisations incorporelles ont diminué de 35 millions de dollars et les passifs d'impôt différé, de 9 millions de dollars, et le goodwill a augmenté de 26 millions de dollars.

Le goodwill est attribuable aux synergies qui devraient être réalisées grâce à l'intégration de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, à une meilleure situation concurrentielle sur le marché de la vente au détail et à la croissance future de la clientèle de la société qui découlera de l'acquisition. Le goodwill découlant de cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales.

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Immobilisations incorporelles :		Durée d'utilité estimée
Dossiers d'ordonnances	5 005 \$	11 ans
Marques	3 390	Indéterminée
Programme de fidélisation Optimum	490	18 ans
Autres	555	De 5 à 10 ans
Total des immobilisations incorporelles	9 440 \$	

Conformément à une entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en 2014, la société devait se dessaisir de 16 magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de deux de ses magasins d'alimentation franchisés et de neuf de ses pharmacies situées en magasin. Au premier trimestre de 2015, la société a respecté cette exigence et a réalisé tous les dessaisissements exigés en vendant les trois magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix restants. La société a reçu un produit brut de 9 millions de dollars et a inscrit une perte de 2 millions de dollars dans le résultat d'exploitation relativement à ces dernières opérations de dessaisissement. Depuis la clôture de l'acquisition, la société a reçu un produit brut de 69 millions de dollars et elle a comptabilisé une perte nette cumulée de 14 millions de dollars sur les opérations de dessaisissement.

Au 4 octobre 2014 et pour les trois premiers trimestres de 2014, la société a engagé des coûts de 75 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. De ce montant, une tranche de 60 millions de dollars a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives, et une tranche de 15 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Aucun coût n'a été engagé au troisième trimestre de 2014.

Autres acquisitions d'entreprises Au troisième trimestre de 2015, la société a acquis l'actif net d'un magasin d'alimentation, y compris le terrain et un édifice, pour une contrepartie totale de 41 millions de dollars, dont elle a imputé 21 millions de dollars au goodwill. La société n'a pas encore arrêté la répartition définitive du prix d'achat de cette acquisition.

Note 5. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

(en millions de dollars canadiens)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Charges d'intérêts et autres charges financières :				
Dette à long terme	138 \$	145 \$	367 \$	342 \$
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix (note 4)	—	—	—	18
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	9	10	27	28
Distributions sur les parts de fiducie	11	15	33	33
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 17)	4	3	10	8
Fiducies de financement indépendantes	4	4	11	11
Dividendes sur les titres de participation (note 15)	1	4	8	11
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 18)	49	—	74	—
Dette bancaire	2	3	5	5
Intérêts inscrits à l'actif	(2)	(1)	(4)	(2)
	216 \$	183 \$	531 \$	454 \$
Produits d'intérêts :				
Produits de désactualisation	(8) \$	(8) \$	(21) \$	(21) \$
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 18)	—	(23)	—	(3)
Produits d'intérêts à court terme	(3)	(2)	(7)	(11)
Dépôts de garantie ⁱ⁾	—	—	—	(4)
	(11) \$	(33) \$	(28) \$	(39) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	205 \$	150 \$	503 \$	415 \$

i) Les chiffres de la période de 40 semaines close le 4 octobre 2014 comprennent des produits d'intérêts de 3 millions de dollars liés au produit de 1 600 millions de dollars tiré de l'émission de billets de premier rang non garantis auparavant entiercés qui ont servi à financer en partie l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Note 6. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 89 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 (43 millions de dollars en 2014) et le taux d'impôt effectif, à 35,2 % (23,2 % en 2014). L'augmentation du taux d'impôt effectif comparativement au troisième trimestre de 2014 est essentiellement attribuable à l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie, à une augmentation de certains autres éléments non déductibles et à une augmentation du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta. Pour l'exercice à ce jour, la charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 286 millions de dollars (recouvrement de 66 millions de dollars en 2014) et le taux d'impôt effectif, à 36,6 % (25,4 % en 2014). L'augmentation du taux d'impôt effectif pour l'exercice à ce jour est essentiellement attribuable à une augmentation de la charge d'impôt différé qui a découlé de la hausse du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta promulguée au deuxième trimestre de 2015, à l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie et à une augmentation de certains autres éléments non déductibles.

Note 7. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la société	170 \$	142 \$	501 \$	(194) \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées dans les capitaux propres	(4)	—	(4)	—
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires	166 \$	142 \$	497 \$	(194) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 15)	411,5	412,5	411,8	370,3
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (en millions)	4,5	3,3	4,1	—
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	—	0,9	—	—
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	416,0	416,7	415,9	370,3
Bénéfice net (perte nette) de base par action ordinaire (en dollars)	0,40 \$	0,34 \$	1,21 \$	(0,52) \$
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action ordinaire (en dollars)	0,40 \$	0,34 \$	1,19 \$	(0,52) \$

Au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, 10 891 335 instruments potentiellement dilutifs (10 423 280 en 2014) et 10 891 335 instruments potentiellement dilutifs (14 413 309 en 2014) ont respectivement été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 8. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Trésorerie	543 \$	443 \$	464 \$
Équivalents de trésorerie :			
Bons du Trésor	392	305	463
Dépôts bancaires à terme	273	—	—
Acceptations bancaires	42	66	57
Papier commercial de sociétés	25	99	15
Titres d'État	—	67	—
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 275 \$	980 \$	999 \$

Placements à court terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Bons du Trésor	31 \$	28 \$	17 \$
Acceptations bancaires	14	1	2
Titres d'État	—	12	—
Papier commercial de sociétés	1	6	1
Autres	—	2	1
Total des placements à court terme	46 \$	49 \$	21 \$

Dépôts de garantie

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Trésorerie	140 \$	6 \$	7 \$
Bons du trésor	71	—	—
Total des dépôts de garantie	211 \$	6 \$	7 \$
Partie courante incluse dans les charges payées d'avance et autres actifs	209	—	—
Dépôts de garantie	2 \$	6 \$	7 \$

Au 10 octobre 2015, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées pour au plus 146 millions de dollars (138 millions de dollars au 4 octobre 2014 et 141 millions de dollars au 3 janvier 2015), dont 2 millions de dollars (6 millions de dollars au 4 octobre 2014 et 7 millions de dollars au 3 janvier 2015) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés comme dépôts de garantie.

Note 9. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Créances sur cartes de crédit, montant brut	2 714 \$	2 600 \$	2 684 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(51)	(51)	(54)
Créances sur cartes de crédit	2 663 \$	2 549 \$	2 630 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :			
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD}	1 000 \$	750 \$	750 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	580	605	605

La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD} (« Eagle ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Au troisième trimestre de 2015, la Banque PC a augmenté de 250 millions de dollars sa participation en copropriété dans les créances titrisées détenues auprès d'*Eagle*. En 2015, la Banque PC a comptabilisé une réduction nette de 25 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 13). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme (voir la note 12).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle se conformait à cette exigence au 10 octobre 2015 et tout au long des trois premiers trimestres de 2015.

Note 10. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 10 octobre 2015, la société a inscrit une charge de 31 millions de dollars (21 millions de dollars au 4 octobre 2014) au titre de la dépréciation des stocks pour les ramener à la valeur de réalisation nette. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés en 2015 et en 2014.

Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au deuxième trimestre de 2014, les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé résumé de la société, ce qui a donné lieu à un ajustement de 798 millions de dollars de la juste valeur des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix à la date de l'acquisition correspondant à l'écart entre le coût des stocks et leur juste valeur. Cet écart a été comptabilisé ultérieurement dans le coût des marchandises vendues tout au long de 2014, ce qui a eu une incidence négative sur le résultat d'exploitation. Au troisième trimestre de 2014 et pour les trois premiers trimestres de 2014, un montant de 107 millions de dollars et de 729 millions de dollars, respectivement, a été comptabilisé dans le coût des marchandises vendues.

En 2014, la société a comptabilisé une charge de 190 millions de dollars dans le coût des marchandises vendues et une réduction correspondante des stocks, ce qui représente l'estimation de l'écart entre l'évaluation du coût des stocks des magasins d'alimentation de la société calculée selon le coût moyen pondéré généré par le système comparativement à la méthode de l'inventaire au prix de détail, et d'autres écarts de transition liés à la mise en œuvre d'un système d'inventaire permanent.

Note 11. Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Placements divers et autres créances	149 \$	140 \$	141 \$
Actif au titre des prestations constituées	183	45	90
Participations dans des coentreprises	8	—	6
Autres	72	24	44
Autres actifs	412 \$	209 \$	281 \$

Note 12. Dette à court terme

L'encours de la dette à court terme de 580 millions de dollars (605 millions de dollars au 4 octobre 2014 et au 3 janvier 2015) se rapporte aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes avec droit de recours (voir la note 9). En 2015, la Banque PC a comptabilisé une réduction nette de 25 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.

Au troisième trimestre de 2015, la Banque PC a reporté les dates d'échéance de l'une de ses ententes conclues avec d'autres fiducies de titrisation indépendantes du troisième trimestre de 2016 au troisième trimestre de 2017, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées. De plus, au premier trimestre de 2015, la Banque PC a reporté les dates d'échéance de deux de ses ententes conclues avec d'autres fiducies de titrisation indépendantes du deuxième trimestre de 2016 au deuxième trimestre de 2017, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Au 10 octobre 2015, le passif brut éventuel global aux termes de lettres de crédit en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissait à 59 millions de dollars (54 millions de dollars au 4 octobre 2014 et 61 millions de dollars au 3 janvier 2015), soit environ 10 % (9 % au 4 octobre 2014 et 10 % au 3 janvier 2015) du montant des créances sur cartes de crédit titrisées.

Après la clôture du trimestre, la Banque PC a comptabilisé une réduction de 50 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes et a diminué de 5 millions de dollars le passif brut éventuel global aux termes des lettres de crédit qui s'établit maintenant à 54 millions de dollars.

Note 13. Dette à long terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Débetures et billets à moyen terme	7 826 \$	7 566 \$	7 574 \$
Facilités de crédit à terme non garanties	298	1 550	1 229
Dette à long terme garantie par une hypothèque	83	86	86
Certificats de placement garanti	684	563	634
Fiducie de titrisation indépendante	1 000	750	750
Fiducies de financement indépendantes	506	487	498
Obligations découlant de contrats de location-financement	593	576	600
Facilités de crédit engagées	133	77	122
Coûts de transaction et autres	(19)	(35)	(31)
Total de la dette à long terme	11 104 \$	11 620 \$	11 462 \$
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 344	71	420
Dette à long terme	9 760 \$	11 549 \$	11 042 \$

Facilités de crédit à terme non garanties Dans le cadre du financement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a obtenu une facilité de crédit à terme non garantie de 3 500 millions de dollars (l'« emprunt à terme lié à l'acquisition »). Au 10 octobre 2015, l'encours de l'emprunt à terme lié à l'acquisition s'établissait à 48 millions de dollars (1 550 millions de dollars au 4 octobre 2014 et 1 229 millions de dollars au 3 janvier 2015). Au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, la société a remboursé 312 millions de dollars et 1 181 millions de dollars sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition, respectivement. Depuis l'acquisition, la société a remboursé 3 452 millions de dollars sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition, ce montant comprenant le produit net de 1 500 millions de dollars tiré de la vente des billets du cédant de Propriétés de Choix à des tiers et un produit de 250 millions de dollars provenant de l'emprunt à terme non garanti obtenu au deuxième trimestre de 2015, ces montants ayant tous deux eu une incidence neutre sur la dette à long terme. Le montant total remboursé comprenait aussi le produit net de 66 millions de dollars tiré des dessaisissements de magasins exigés conformément à l'entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, l'amortissement des coûts de financement de l'emprunt à terme lié à l'acquisition s'est établi à 4 millions de dollars (6 millions de dollars en 2014) et à 16 millions de dollars (20 millions de dollars en 2014), respectivement. Du montant amorti, une tranche de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014) et de 15 millions de dollars (18 millions de dollars en 2014), respectivement, a fait l'objet d'un amortissement accéléré en raison des remboursements anticipés sur cette facilité.

Au deuxième trimestre de 2015, la société a obtenu 250 millions de dollars par la voie d'une facilité de crédit à terme non garantie portant intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 1,13 %, échéant le 30 mars 2019.

Les facilités de crédit à terme non garanties comportent certaines clauses restrictives de nature financière que la société respectait au 10 octobre 2015 et qu'elle a respectées tout au long de 2015.

Débetures de Propriétés de Choix Au premier trimestre de 2015, Propriétés de Choix a émis des débetures non garanties de premier rang de série E d'un montant en capital total de 250 millions de dollars, portant intérêt à 2,30 % par année et échéant le 14 septembre 2020. Le placement a eu lieu dans le cadre du prospectus simplifié préalable de base de Propriétés de Choix.

Au deuxième trimestre de 2014, Choice Properties Limited Partnership a conclu un acte de fiducie-cadre avec Société de fiducie Computershare du Canada afin de créer des actes de fiducie complémentaires en vue de faciliter le remplacement de toutes les tranches des billets du cédant détenus par Loblaw, le montant en capital, le taux d'intérêt et la date d'échéance des nouveaux billets étant identiques à ceux des billets remplacés. Les autres modalités des nouveaux billets sont demeurées essentiellement les mêmes que celles des billets remplacés. Loblaw a par la suite vendu ces nouveaux billets à des parties non liées et a reçu un produit net de 1 500 millions de dollars. Loblaw a affecté ce produit et la trésorerie existante au remboursement d'une tranche de 1 600 millions de dollars de l'emprunt à terme lié à l'acquisition de 3 500 millions de dollars.

Au premier trimestre de 2014, Propriétés de Choix a émis, aux termes de son prospectus simplifié préalable de base, des débentures de premier rang non garanties de série C et de série D d'un montant en capital total de 250 millions de dollars et de 200 millions de dollars, respectivement. Ces débentures portent intérêt au taux annuel de 3,50 % et de 4,29 %, respectivement, et échoient le 8 février 2021 et le 8 février 2024, respectivement. La majeure partie du produit a servi à rembourser des billets du cédant d'une valeur de 440 millions de dollars détenus par Loblaw.

Billets à moyen terme de Les Compagnies Loblaw limitée À la clôture du troisième trimestre de 2014, la société a remboursé des billets à moyen terme de 450 millions de dollars arrivés à échéance. De plus, au deuxième trimestre de 2014, dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a repris des billets à moyen terme de 225 millions de dollars à 2,01 % et de 275 millions de dollars à 2,36 %, échéant en 2016 et en 2018, respectivement.

Fiducie de titrisation indépendante Au troisième trimestre de 2015, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de 250 millions de dollars, portant intérêt au taux moyen pondéré de 2,23 % et échéant le 17 septembre 2020. Les billets émis par *Eagle* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC.

La société a fourni des lettres de crédit au nom de la Banque PC en faveur des billets d'*Eagle* en circulation avant 2015 (voir la note 9). Au 10 octobre 2015, le passif brut éventuel global aux termes des lettres de crédit en faveur d'*Eagle* s'établissait à 68 millions de dollars (néant au 4 octobre 2014 et 68 millions de dollars au 3 janvier 2015), ce qui représentait 9 % (néant au 4 octobre 2014 et 9 % au 3 janvier 2015) des billets en cours d'*Eagle* avant 2015.

Fiducies de financement indépendantes Au 10 octobre 2015, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 506 millions de dollars (487 millions de dollars au 4 octobre 2014 et 498 millions de dollars au 3 janvier 2015) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes de 52 millions de dollars (50 millions de dollars au 4 octobre 2014 et au 3 janvier 2015), correspondant à au moins 10 % (10 % au 4 octobre 2014 et au 3 janvier 2015) du capital des prêts en cours.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit résume les activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour le troisième trimestre de 2015 et l'exercice à ce jour ainsi que pour le troisième trimestre de 2014 et les trois premiers trimestres de 2014 :

(en millions de dollars canadiens)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Solde à l'ouverture de la période	621 \$	528 \$	634 \$	430 \$
CPG émis	72	49	79	185
CPG arrivés à échéance	(9)	(14)	(29)	(52)
Solde à la clôture de la période	684 \$	563 \$	684 \$	563 \$

Facilités de crédit engagées Au 10 octobre 2015, au 4 octobre 2014 et au 3 janvier 2015, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit engagée de 1 000 millions de dollars de la société (la « facilité de crédit »). Au premier trimestre de 2015, la société a modifié l'entente visant sa facilité de crédit afin de repousser la date d'échéance au 31 mars 2020, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Au 10 octobre 2015, Propriétés de Choix avait prélevé 133 millions de dollars (77 millions de dollars au 4 octobre 2014 et 122 millions de dollars au 3 janvier 2015) aux termes de sa facilité de crédit engagée de premier rang non garantie de 500 millions de dollars. Au troisième trimestre de 2015, Propriétés de Choix a modifié l'entente visant sa facilité de crédit afin de repousser la date d'échéance au 5 juillet 2020, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Ces facilités de crédit comportent certaines clauses restrictives de nature financière que la société et Propriétés de Choix respectaient au 10 octobre 2015 et qu'elles ont respectées tout au long de 2015.

Au deuxième trimestre de 2014, à la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le solde de 478 millions de dollars à payer sur la facilité de crédit bancaire renouvelable de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a été remboursé et la facilité a été annulée.

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Déventures et billets à moyen terme	825 \$	— \$	— \$
Fiducie de titrisation indépendante	350	—	350
Certificats de placement garanti	114	27	29
Obligations découlant de contrats de location-financement	51	41	38
Dette à long terme garantie par une hypothèque	4	3	3
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 344 \$	71 \$	420 \$

Note 14. Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	288 \$	317 \$	311 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	114	115	116
Ajustement de la juste valeur des contrats de location acquis	92	107	104
Obligation au titre des contrats de location différés	92	75	77
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 16)	9	23	7
Autres	141	165	167
Autres passifs	736 \$	802 \$	782 \$

Note 15. Capital social

Capital social privilégié de deuxième rang (nombre illimité autorisé) Au troisième trimestre de 2015, la société a racheté la totalité des 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série A, sans droit de vote, à 5,95 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars et a comptabilisé une diminution correspondante des titres de participation classés comme autres passifs financiers. Le rachat a été financé principalement par le produit tiré des émissions des actions privilégiées de deuxième rang, série B.

Au deuxième trimestre de 2015, la société a émis 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars. Ces actions confèrent à leur porteur le droit à un dividende annuel privilégié cumulatif fixe en trésorerie d'environ 1,325 \$ par action, à mesure que le Conseil en déclare, et les dividendes s'accumulent à compter de la date d'émission et sont payables trimestriellement le dernier jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année.

Au 10 octobre 2015, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, d'un montant de 221 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 4 millions de dollars, après impôt, sont présentées comme composante des capitaux propres dans le bilan consolidé résumé.

Les actions privilégiées de deuxième rang, série B, n'ont pas de date d'échéance fixe et ne sont pas rachetables au gré du porteur. Le tableau qui suit présente le prix de rachat auquel la société peut racheter les actions privilégiées de deuxième rang, série B contre trésorerie, en totalité ou en partie, ainsi que dans chacun des cas avec tous les dividendes courus et impayés, jusqu'à la date de rachat exclusivement.

Période de rachat		Prix de rachat
À compter du :	Avant le :	
30 juin 2020	30 juin 2021	26,00 \$
30 juin 2021	30 juin 2022	25,75
30 juin 2022	30 juin 2023	25,50
30 juin 2023	30 juin 2024	25,25
30 juin 2024	—	25,00

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement payées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des périodes présentées :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	10 octobre 2015 (16 semaines)		4 octobre 2014 (16 semaines)		10 octobre 2015 (40 semaines)		4 octobre 2014 (40 semaines)	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	412 386 285	7 878 \$	412 743 370	7 821 \$	412 480 891	7 860 \$	282 311 573	1 648 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	565 499	24	1 303 873	56	1 341 381	59	3 012 941	134
Émises en vue de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (note 4)	—	—	—	—	—	—	119 471 382	5 619
Émises en faveur de l'actionnaire détenant le contrôle (note 4)	—	—	—	—	—	—	10 515 247	500
Rachetées et annulées	(546 351)	(10)	(1 600 300)	(30)	(1 416 839)	(27)	(2 864 200)	(54)
Émises et en circulation à la clôture de la période	412 405 433	7 892 \$	412 446 943	7 847 \$	412 405 433	7 892 \$	412 446 943	7 847 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(789 643)	(12) \$	(820 379)	(5) \$	(555 046)	(3) \$	(1 067 323)	(6) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(328 041)	(6)	—	—	(871 894)	(17)	—	—
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 16)	42 481	—	221 907	2	351 737	2	468 851	3
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(1 075 203)	(18) \$	(598 472)	(3) \$	(1 075 203)	(18) \$	(598 472)	(3) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	411 330 230	7 874 \$	411 848 471	7 844 \$	411 330 230	7 874 \$	411 848 471	7 844 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	411 505 687		412 478 762		411 785 643		370 316 810	

Dividendes Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les troisièmes trimestres et les trois premiers trimestres de 2015 et de 2014 :

	10 octobre 2015 ⁱ⁾ (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Dividendes déclarés par action (en dollars) :				
Action ordinaire	0,250 \$	0,245 \$	0,745 \$	0,730 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série A	— \$	0,37 \$	0,74 \$	1,12 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série B	0,41 \$	— \$	0,41 \$	— \$

i) Les dividendes déclarés de 0,250 \$ par action ordinaire au troisième trimestre de 2015 ont été payés le 1^{er} octobre 2015, tandis que les dividendes déclarés de 0,41 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, au troisième trimestre de 2015 ont été payés le 30 septembre 2015.

Aux fins de la présentation des états financiers, des dividendes sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de 1 million de dollars au troisième trimestre de 2015 (4 millions de dollars en 2014) et de 8 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (11 millions de dollars en 2014), ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et présentés comme composante des charges d'intérêts nettes et autres charges financières à l'état consolidé résumé des résultats (voir la note 5).

Après la clôture du troisième trimestre, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,250 \$ par action ordinaire à payer le 30 décembre 2015 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2015 et un dividende de 0,33 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, à payer le 31 décembre 2015 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 2015.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	546 351	1 600 300	1 416 839	2 864 200
Contrepartie en trésorerie payée	39 \$	90 \$	94 \$	149 \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	29	60	67	95
Réduction du capital social ordinaire	10	30	27	54
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	328 041	—	871 894	—
Contrepartie en trésorerie payée	22 \$	— \$	57 \$	— \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	16	—	40	—
Réduction du capital social ordinaire	6	—	17	—

En 2015, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 21 931 288 de ses actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition.

Note 16. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), d'unités d'actions au rendement (« UAR »), d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants de Loblaw et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, s'est établie à 22 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 (25 millions de dollars en 2014) et à 53 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (57 millions de dollars en 2014) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société a été inscrite aux bilans consolidés résumés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Fournisseurs et autres passifs	2 \$	1 \$	3 \$
Autres passifs (note 14)	9	23	7
Surplus d'apport	124	86	104

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions L'activité du régime d'options sur actions de Loblaw se résume comme suit :

(Nombre d'options)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Options en cours à l'ouverture de la période	8 965 804	10 983 066	8 364 884	10 995 995
Attribution	28 904	29 171	1 568 413	1 683 711
Conversion	—	—	—	1 026 118
Exercice	(565 499)	(1 303 873)	(1 341 381)	(3 012 941)
Renonciation/annulation	(97 402)	(479 245)	(260 109)	(729 083)
Expiration	—	—	—	(734 681)
Options en cours à la clôture de la période	8 331 807	9 229 119	8 331 807	9 229 119

Au troisième trimestre de 2015, la société a attribué des options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 69,83 \$ (54,81 \$ en 2014) et de 63,61 \$ pour l'exercice à ce jour (47,64 \$ en 2014). Au deuxième trimestre de 2014 et pour les trois premiers trimestres de 2014, la société a converti les options sur actions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en options sur actions de Loblaw à un prix d'exercice moyen pondéré de 35,26 \$. De plus, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 70,84 \$ par action au troisième trimestre de 2015 (53,81 \$ en 2014) et de 66,45 \$ pour l'exercice à ce jour (49,73 \$ en 2014) pour une contrepartie en trésorerie de 20 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 (46 millions de dollars en 2014) et de 48 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (110 millions de dollars en 2014).

La juste valeur des options sur actions attribuées au troisième trimestre de 2015 était de 1 million de dollars (valeur négligeable en 2014) et s'est établie à 14 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (13 millions de dollars en 2014). La juste valeur des options sur actions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix converties en options sur actions de Loblaw au deuxième trimestre de 2014 et pour les deux premiers trimestres de 2014 s'est établie à 13 millions de dollars. Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées et converties en 2015 et en 2014 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes à la date d'attribution :

	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Taux de rendement en dividende attendu	1,4 %	1,8 %	1,5 %	1,9 %
Volatilité attendue du cours de l'action	18,6 % – 19,0 %	18,5 % – 22,2 %	18,5 % – 20,1 %	18,5 % – 23,2 %
Taux d'intérêt sans risque	0,6 % – 1,0 %	1,3 % – 1,8 %	0,6 % – 1,4 %	1,3 % – 1,9 %
Durée de vie attendue des options	3,9 – 6,3 ans	3,9 – 6,3 ans	3,9 – 6,3 ans	3,9 – 6,5 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 11,0 % (12,0 % au 4 octobre 2014) a été appliqué au 10 octobre 2015.

Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 ⁱⁱ⁾ (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 ⁱⁱ⁾ (40 semaines)
UATI à l'ouverture de la période	1 433 267	1 219 925	1 462 790	1 084 514
Attribution	21 478	23 190	288 715	419 820
Réinvestissement	4 100	—	6 208	—
Règlement	(24 024)	(221 374)	(275 783)	(465 416)
Renonciation	(21 182)	(65 673)	(68 291)	(82 850)
UATI à la clôture de la période	1 413 639	956 068	1 413 639	956 068

i) En 2014, la société a converti les UATI de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UATI de Loblaw qui devaient initialement être réglées en trésorerie. Au 4 octobre 2014, le nombre d'UATI converties en cours réglées en trésorerie, mais qui sont exclues de la continuité, s'établissait à 599 831 après les renonciations et les dividendes réinvestis. Le 10 novembre 2014, la société a modifié le régime pour tenir compte des UATI converties restantes afin d'exiger un règlement en actions. Ces UATI converties étaient incluses dans la continuité à la date de la modification.

La juste valeur des UATI attribuées s'est établie à 1 million de dollars au troisième trimestre de 2015 (1 million de dollars en 2014) et à 17 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (19 millions de dollars en 2014).

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
UAR à l'ouverture de la période	1 131 719	1 111 547	1 019 304	309 110
Attribution	49 070	21 345	305 518	834 423
Règlement	(18 457)	(533)	(76 304)	(3 435)
Renonciation	(16 729)	(85 612)	(102 915)	(93 351)
UAR à la clôture de la période	1 145 603	1 046 747	1 145 603	1 046 747

La juste valeur des UAR attribuées s'est établie à 3 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 (1 million de dollars en 2014) et à 19 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (37 millions de dollars en 2014).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie La société a procédé au règlement de 42 481 UATI et UAR au troisième trimestre de 2015 (221 907 en 2014) et de 352 087 pour l'exercice à ce jour (468 851 en 2014), dont 42 481 (221 907 en 2014) et 351 737 (468 851 en 2014), respectivement, ont été réglées par l'intermédiaire des fiducies établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 15).

Les règlements au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour ont donné lieu à une hausse de 2 millions de dollars et à une hausse de 13 millions de dollars des résultats non distribués, respectivement (hausse de 7 millions de dollars et hausse de 16 millions de dollars, respectivement, en 2014) et à une hausse négligeable du capital social ordinaire et de 2 millions de dollars, respectivement (hausse de 2 millions de dollars et hausse de 3 millions de dollars, respectivement, en 2014).

Note 17. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Les charges et les pertes actuarielles (gains actuariels) au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme ont été comptabilisés au cours des périodes comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisées dans le bénéfice d'exploitation ⁱ⁾	50 \$	42 \$	121 \$	105 \$
Charges au titre des autres avantages du personnel à long terme comptabilisées dans le bénéfice d'exploitation ⁱⁱ⁾	5	6	14	17
Intérêts nets sur l'obligation nette au titre des prestations définies inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 5)	4	3	10	8
(Gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt sur le résultat comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(183)	57	(176)	119

i) Les charges comprennent les charges liées aux régimes à prestations définies, aux régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite multi-employeurs de la société auxquels elle cotise déjà.

ii) Les charges comprennent les charges liées au régime d'invalidité de longue durée de la société.

Les gains actuariels comptabilisés au troisième trimestre de 2015 sont principalement imputables aux augmentations des taux d'actualisation, partiellement contrebalancées par les rendements des actifs moins élevés que prévu, tandis que les gains pour l'exercice à ce jour découlent principalement des augmentations des taux d'actualisation et des rendements des actifs plus élevés que prévu. Les pertes actuarielles comptabilisées au troisième trimestre de 2014 et pour les trois premiers trimestres de 2014 étaient principalement imputables aux diminutions du taux d'actualisation, partiellement contrebalancées par les rendements des actifs plus élevés que prévu.

Note 18. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et les passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015				Au 4 octobre 2014				Au 3 janvier 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers :												
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 250 \$	25 \$	— \$	1 275 \$	881 \$	99 \$	— \$	980 \$	984 \$	15 \$	— \$	999 \$
Placements à court terme	45	1	—	46	41	8	—	49	19	2	—	21
Dépôts de garantie	211	—	—	211	6	—	—	6	7	—	—	7
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	—	—	338	338	—	—	388	388	—	—	399	399
Certains autres actifs ⁱ⁾	25	26	64	115	—	11	56	67	—	8	64	72
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	2	16	—	18	—	2	—	2	—	10	—	10
Passifs financiers :												
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	2	—	2	—	—	2	2	—	11	4	15
Passif lié aux parts de fiducie	810	—	—	810	697	—	—	697	722	—	—	722
Dettes à long terme	—	11 917	—	11 917	—	12 526	—	12 526	—	12 508	—	12 508
Titres de participation ⁱⁱ⁾	—	—	—	—	236	—	—	236	234	—	—	234
Certains autres passifs ⁱ⁾	—	—	24	24	—	4	27	31	—	—	28	28

i) Certains autres actifs et Certains autres passifs sont inscrits dans les bilans consolidés résumés sous le poste Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

ii) En 2015, la société a racheté ses titres de participation d'une valeur de 225 millions de dollars, somme qui correspond à la totalité des actions privilégiées de deuxième rang, série A, en circulation (voir la note 15). Au 4 octobre 2014 et au 3 janvier 2015, les titres de participation étaient classés dans les passifs non courants.

Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance et de participation à long terme.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

Au troisième trimestre de 2015, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit négligeable (profit de 3 millions de dollars en 2014) et un profit de 1 million de dollars pour l'exercice à ce jour (profit de 6 millions de dollars en 2014) sur les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par ailleurs, une perte de 28 millions de dollars au troisième trimestre de 2015 (profit de 22 millions de dollars en 2014) et une perte de 36 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (profit de 6 millions de dollars en 2014) ont été comptabilisés dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dérivés incorporés Au 10 octobre 2015, au 4 octobre 2014 et au 3 janvier 2015, les instruments financiers de niveau 3 classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistaient en des dérivés incorporés à des bons de commande qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le calendrier du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée pourrait entraîner une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

Au 10 octobre 2015, la juste valeur des dérivés de change incorporés classés au niveau 3 qui a été inscrite dans les charges payées d'avance et autres actifs était négligeable (juste valeur de 2 millions de dollars au 4 octobre 2014 et de 4 millions de dollars au 3 janvier 2015 inscrite dans les fournisseurs et autres passifs). Au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte négligeable (perte de 3 millions de dollars en 2014) et un profit de 4 millions de dollars (1 million de dollars en 2014), respectivement. Au 10 octobre 2015, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié à la juste valeur (une perte liée à la juste valeur) de 1 million de dollars.

Autres dérivés La société a également recours à d'autres dérivés financiers, notamment des contrats de change à terme, des contrats d'électricité à terme ainsi que des contrats à terme standardisés et des contrats d'options sur carburant négociés en Bourse, qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Au troisième trimestre de 2015, la société a inscrit, dans le résultat d'exploitation, un profit lié à la juste valeur de 21 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014) et un profit lié à la juste valeur de 34 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (2 millions de dollars en 2014) au titre de ces dérivés.

Le tableau qui suit présente sommairement l'incidence latente cumulée de ces autres dérivés inscrits dans les bilans consolidés résumés.

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Profits latents cumulés comptabilisés dans les charges payées d'avance et autres actifs	16 \$	2 \$	10 \$
Pertes latentes cumulées comptabilisées dans les fournisseurs et autres passifs	2	—	11

Passif lié aux parts de fiducie Au 10 octobre 2015, la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 810 millions de dollars (697 millions de dollars au 4 octobre 2014 et 722 millions de dollars au 3 janvier 2015) a été comptabilisée dans les bilans consolidés résumés. Au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 49 millions de dollars (profit de 23 millions de dollars en 2014) et une perte de 74 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (profit de 3 millions de dollars en 2014), respectivement, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre des parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts »).

Au 10 octobre 2015, 69 064 425 parts étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société (67 239 974 au 4 octobre 2014 et 67 755 010 au 3 janvier 2015). Propriétés de Choix a émis 470 481 parts au troisième trimestre de 2015 (403 382 en 2014) et 1 309 415 parts pour l'exercice à ce jour (1 125 745 en 2014) en faveur de porteurs admissibles dans le cadre de son régime de réinvestissement des distributions. Les parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés résumés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions. Au 10 octobre 2015, la société détenait une participation véritable de 83,0 % (82,5 % au 4 octobre 2014 et 82,9 % au 3 janvier 2015) dans Propriétés de Choix.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises inclus dans les autres actifs La valeur des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 338 millions de dollars (388 millions de dollars au 4 octobre 2014 et 399 millions de dollars au 3 janvier 2015) a été comptabilisée dans les bilans consolidés résumés. La société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation une perte de valeur négligeable (perte de 2 millions de dollars en 2014) au troisième trimestre de 2015 et une perte de valeur négligeable pour l'exercice à ce jour (perte de 7 millions de dollars en 2014) au titre des créances liées à ces prêts.

La valeur des placements dans des franchises de Loblaw de 59 millions de dollars (56 millions de dollars au 4 octobre 2014 et 62 millions de dollars au 3 janvier 2015) a été comptabilisée dans les autres actifs. La société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation une perte de 1 million de dollars au troisième trimestre de 2015 (perte de 7 millions de dollars en 2014) et une perte de 5 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (perte de 13 millions de dollars en 2014) au titre de ces placements.

Placements dans des titres Au premier trimestre de 2015, la Banque PC a acquis certains placements à long terme et les a désignés comme étant des actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au 10 octobre 2015, la juste valeur de ces placements, à savoir 25 millions de dollars, a été inscrite dans les autres actifs. Au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, la Banque PC a comptabilisé une perte négligeable liée à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, relativement à ces placements. Ces placements sont considérés comme faisant partie des titres liquides que la Banque PC doit détenir afin de se conformer à la norme portant sur le ratio de liquidité à court terme qui a été établie dans la version définitive de la ligne directrice publiée par le Bureau du surintendant des institutions financières intitulée *Normes de liquidité*, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les instruments financiers admissibles à la comptabilité de couverture sont décrits ci-après :

Contrats de change à terme En 2015, la Banque PC a conclu des contrats de change à terme libellés en dollars américains afin de couvrir son exposition à certains fournisseurs libellés en dollars américains. Ces contrats, qui arrivent à échéance d'ici juin 2016, répondent aux critères de la comptabilité de couverture à titre de couvertures des flux de trésorerie des transactions futures en monnaie étrangère. Par conséquent, au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, la Banque PC a comptabilisé un profit latent de 1 million de dollars et de 2 millions de dollars, respectivement, lié à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, en lien avec la partie efficace de ces contrats.

Au 10 octobre 2015, un profit latent de 2 millions de dollars lié à la juste valeur (néant au 4 octobre 2014 et au 3 janvier 2015) a été inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs liés à ces contrats à terme.

Contrats à terme sur obligations Au deuxième trimestre de 2015, en raison des besoins de financement attendus dans la dernière moitié de 2015, la Banque PC a conclu des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars pour couvrir son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt avant l'obtention du financement. Ces contrats répondent aux critères de la comptabilité de couverture à titre de couvertures des flux de trésorerie des paiements d'intérêts futurs. Au troisième trimestre de 2015, la Banque PC a réglé une tranche de 300 millions de dollars de ses contrats à terme sur obligations arrivés à échéance et elle a différé une perte de 2 millions de dollars dans le cumul des autres éléments du résultat global, montant qui sera comptabilisé dans le résultat d'exploitation à mesure que les paiements d'intérêts seront effectués. Par conséquent, au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, une perte de 2 millions de dollars liée à la juste valeur sur la partie efficace des contrats à terme sur obligations a été inscrite dans les autres éléments du résultat global.

Au 10 octobre 2015, une perte négligeable latente liée à la juste valeur (néant au 4 octobre 2014 et au 3 janvier 2015) était inscrite dans les fournisseurs et autres passifs liés aux contrats à terme sur obligations encore en cours.

Note 19. Passifs éventuels

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales des paliers fédéral et provincial en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, à l'impôt sur le capital, aux taxes à la consommation, à l'impôt foncier et aux autres impôts et taxes et, par conséquent, elle pourrait être assujettie à des cotisations fiscales ou à de nouvelles cotisations. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges ou de ces cotisations fiscales et de ces nouvelles cotisations, dans la mesure où il n'est pas couvert par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités; il pourrait néanmoins avoir une incidence significative au cours de périodes futures.

Actions en justice La société fait l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces poursuites et réclamations demeure incertaine. Cependant, compte tenu de l'information dont elle dispose à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites et réclamations auront une incidence significative, individuellement ou collectivement, sur ses activités.

Le 26 août 2015, la société s'est vu signifier un recours collectif proposé, déposé contre elle et certaines de ses filiales, Weston et d'autres parties, auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario relativement à l'effondrement, en 2013, du complexe Rana Plaza situé à Dhaka, au Bangladesh. La réclamation vise l'obtention de dommages-intérêts d'environ 2 milliards de dollars. La société est d'avis que ce recours collectif est sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement contre toute réclamation aux termes de ce recours.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif proposé, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par deux pharmaciens-propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens-propriétaires. Le recours collectif proposé englobe l'ensemble des pharmaciens-propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens-propriétaires par l'entremise de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Bien que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix estime toujours que ces allégations ne sont pas fondées et qu'elle ait l'intention de leur opposer une défense vigoureuse, l'issue de cette poursuite ne peut être prévue avec certitude.

Fiscalité La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation. Ces avis de nouvelle cotisation pourraient avoir une incidence significative sur la société au cours de périodes futures.

Au deuxième trimestre de 2015, la société a reçu de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse que certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation portent sur les années d'imposition 2000 à 2010 et totalisent 341 millions de dollars, y compris les intérêts et les pénalités. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour les années d'imposition 2011 à 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables.

La société est en profond désaccord avec la position de l'ARC et a déposé un avis d'appel. Aucune provision n'a été constituée au titre de ces avis de nouvelle cotisation éventuels dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Compte tenu de la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximal du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie, puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximal éventuel et que les montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 20. Charges de restructuration et autres charges connexes

Au troisième trimestre de 2015, la société a mis la dernière main à un plan qui entraînera la fermeture d'environ 52 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats. La société prévoit que les fermetures seront achevées d'ici la fin du deuxième trimestre de 2016. Au troisième trimestre de 2015 et pour l'exercice à ce jour, la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, des charges de restructuration et autres charges connexes de 86 millions de dollars et de 131 millions de dollars, respectivement, en lien avec cette initiative.

Note 21. Informations sectorielles

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par des pharmaciens-propriétaires, mais comprend également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les postes d'essence, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui ont été regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- Le secteur Services financiers englobe les services de cartes de crédit, les programmes de fidélisation, les services de courtage d'assurance, les services bancaires aux particuliers offerts par l'intermédiaire d'une grande banque à charte canadienne, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications;
- Le secteur Propriétés de Choix détient et loue des immeubles commerciaux à revenus. L'information relative au secteur Propriétés de Choix qui est présentée ci-dessous reflète les méthodes comptables de Propriétés de Choix, qui peuvent différer de celles de la société consolidée. Les différences de méthodes sont éliminées sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	10 octobre 2015 (16 semaines)					4 octobre 2014 (16 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations ⁵⁾	Total	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations ⁵⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	13 715 \$	211 \$	187 \$	(167) \$	13 946 \$	13 375 \$	207 \$	171 \$	(154) \$	13 599 \$
BAIIAⁱⁱⁱ⁾	889 \$	39 \$	136 \$	(129) \$	935 \$	790 \$	42 \$	105 \$	(102) \$	835 \$
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	87	—	—	—	87	164	—	2	—	166
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾	976 \$	39 \$	136 \$	(129) \$	1 022 \$	954 \$	42 \$	107 \$	(102) \$	1 001 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	306	2	1	4	313	328	1	—	3	332
Montant ajusté du résultat d'exploitationⁱⁱⁱ⁾	670 \$	37 \$	135 \$	(133) \$	709 \$	626 \$	41 \$	107 \$	(105) \$	669 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	108 \$	14 \$	308 \$	(225) \$	205 \$	119 \$	14 \$	(18) \$	35 \$	150 \$

i) Sous l'en-tête Consolidation et éliminations :

- Le poste Produits comprend l'élimination de produits locatifs de 127 millions de dollars (118 millions de dollars en 2014) et d'un recouvrement de coûts de 40 millions de dollars (36 millions de dollars en 2014) comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et dégagés par le secteur Vente au détail.
- Le résultat d'exploitation comprend l'incidence de l'élimination de produits locatifs de 127 millions de dollars (118 millions de dollars en 2014) dont il est question ci-dessus, l'élimination d'un profit de 1 million de dollars (perte de 16 millions de dollars en 2014) comptabilisé par le secteur Propriétés de Choix et lié aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement, classés par la société comme immobilisations corporelles ou immeubles de placement et évalués au coût, la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 4 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014) liée à certains immeubles de placement comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et l'élimination de charges intragroupe de 1 million de dollars (néant en 2014).
- Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend l'élimination de 64 millions de dollars (61 millions de dollars en 2014) au titre de charges d'intérêts incluses dans le secteur Propriétés de Choix qui ont trait à sa dette envers la société et une perte de 221 millions de dollars liée à la juste valeur (profit de 100 millions de dollars en 2014) comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix à l'égard des parts de catégorie B de société en commandite détenues par la société. Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend également des distributions de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2014) sur les parts détenues par d'autres porteurs de parts que la société, qui excluent les distributions versées à la société et une perte de 49 millions de dollars liée à la juste valeur (profit de 23 millions de dollars en 2014) sur le passif lié aux parts de fiducie de la société et, en 2014, la reprise de 8 millions de dollars des charges d'intérêts du secteur Propriétés de Choix qui avaient été engagées jusqu'au 30 juin 2014.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 93 millions de dollars (91 millions de dollars en 2014).

iii) Certains éléments sont exclus du BAIIA²⁾ afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 164 millions de dollars (168 millions de dollars en 2014) des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

	10 octobre 2015 (40 semaines)					4 octobre 2014 (40 semaines)				
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations ⁵⁾	Total	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations ⁵⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	33 863 \$	609 \$	552 \$	(495) \$	34 529 \$	30 567 \$	579 \$	508 \$	(456) \$	31 198 \$
BAIIAⁱⁱⁱ⁾	2 362 \$	122 \$	378 \$	(361) \$	2 501 \$	1 103 \$	120 \$	345 \$	(334) \$	1 234 \$
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	167	—	—	—	167	1 040	—	3	—	1 043
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾	2 529 \$	122 \$	378 \$	(361) \$	2 668 \$	2 143 \$	120 \$	348 \$	(334) \$	2 277 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	786	7	1	10	804	772	5	—	9	786
Montant ajusté du résultat d'exploitationⁱⁱⁱ⁾	1 743 \$	115 \$	377 \$	(371) \$	1 864 \$	1 371 \$	115 \$	348 \$	(343) \$	1 491 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	285 \$	42 \$	572 \$	(396) \$	503 \$	286 \$	39 \$	232 \$	(142) \$	415 \$

i) Sous l'en-tête Consolidation et éliminations :

- Le poste Produits comprend l'élimination de produits locatifs de 374 millions de dollars (350 millions de dollars en 2014) et d'un recouvrement de coûts de 121 millions de dollars (106 millions de dollars en 2014) comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et dérogés par le secteur Vente au détail.
- Le résultat d'exploitation comprend l'incidence de l'élimination de produits locatifs de 374 millions de dollars (350 millions de dollars en 2014) dont il est question ci-dessus, l'élimination d'une perte de 16 millions de dollars (perte de 16 millions de dollars en 2014) comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix et liée aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement, classés par la société comme immobilisations corporelles ou immeubles de placement et évalués au coût, la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 10 millions de dollars (9 millions de dollars en 2014) liée à certains immeubles de placement comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et l'élimination de charges intragroupe de 3 millions de dollars (néant en 2014).
- Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend l'élimination de 188 millions de dollars (235 millions de dollars en 2014) au titre de charges d'intérêts incluses dans le secteur Propriétés de Choix qui ont trait à sa dette envers la société et une perte de 315 millions de dollars liée à la juste valeur (profit de 63 millions de dollars en 2014) comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix à l'égard des parts de catégorie B de société en commandite détenues par la société. Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend également des distributions de 33 millions de dollars (33 millions de dollars en 2014) sur les parts détenues par d'autres porteurs de parts que la société, qui excluent les distributions versées à la société et une perte de 74 millions de dollars liée à la juste valeur (profit de 3 millions de dollars en 2014) sur le passif lié aux parts de fiducie de la société.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 274 millions de dollars (266 millions de dollars en 2014).

iii) Certains éléments sont exclus du BAIIA²⁾ afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 412 millions de dollars (293 millions de dollars en 2014) des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

(en millions de dollars canadiens)	Au 10 octobre 2015	Au 4 octobre 2014	Au 3 janvier 2015
Total des actifs			
Vente au détail	29 833 \$	30 259 \$	30 048 \$
Services financiers ⁱ⁾	3 508	2 985	3 094
Propriétés de Choix ⁱ⁾	8 603	7 774	8 192
Consolidation et éliminations ⁱⁱ⁾	(7 903)	(7 191)	(7 575)
Total	34 041 \$	33 827 \$	33 759 \$

i) Aux fins de la présentation sectorielle, les résultats sont présentés pour le trimestre clos le 30 septembre 2015, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix. Les ajustements au 10 octobre 2015 sont présentés dans le poste Consolidation et éliminations.

ii) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination de certains immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix et évalués à la juste valeur, qui sont également présentés dans les résultats consolidés à titre d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement évalués au coût.

(en millions de dollars canadiens)	10 octobre 2015 (16 semaines)	4 octobre 2014 (16 semaines)	10 octobre 2015 (40 semaines)	4 octobre 2014 (40 semaines)
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles				
Vente au détail	299 \$	304 \$	700 \$	597 \$
Services financiers ⁱ⁾	5	5	10	15
Propriétés de Choix ⁱ⁾	64	24	297	135
Consolidation et éliminations ⁱⁱ⁾	(12)	(3)	(199)	(61)
Total	356 \$	330 \$	808 \$	686 \$

- i) Aux fins de la présentation sectorielle, les résultats sont présentés pour le trimestre clos le 30 septembre 2015, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix. Les ajustements au 10 octobre 2015 sont présentés dans le poste Consolidation et éliminations.
- ii) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination d'immeubles de placement acquis par Propriétés de Choix auprès du secteur Vente au détail.

Sommaire financier¹⁾

Au 10 octobre 2015 et au 4 octobre 2014 et pour les périodes closes à ces dates

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015 (16 semaines)	2014 (16 semaines)
Résultats d'exploitation consolidés		
Produits	13 946 \$	13 599 \$
Augmentation des produits	2,6 %	35,9 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 022 \$	1 001 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,3 %	7,4 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	205 \$	150 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	152	169
Bénéfice net	164	142
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	170	142
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	166	142
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	408	371
Ratio du montant ajusté de la dette ²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA sur une base annuelle ²⁾	2,5x	3,8x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle ³⁾	11,4 %	10,1 %
Montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle ³⁾	8,6 %	8,5 %
Situation financière et flux de trésorerie consolidés		
Montant ajusté de la dette ²⁾	9 188 \$	10 416 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	1 532	1 035
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 068	704
Dépenses d'investissement	356	330
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	578	198
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net de base	0,40 \$	0,34 \$
Montant ajusté du bénéfice net de base ²⁾	0,99 \$	0,90 \$
Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail		
Chiffre d'affaires	13 715 \$	13 375 \$
Marge brute	3 560	3 366
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	3 560	3 473
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	26,0 %	26,0 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	976 \$	954 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,1 %	7,1 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	470 \$	496 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,3 %	2,6 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	4,9 %	2,5 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	70,0	69,9
Nombre de magasins détenus par la société	604	617
Nombre de magasins franchisés	529	515
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens-propriétaires	1 307	1 308
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers⁴⁾		
Produits	211 \$	579 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	39	42
Bénéfice avant impôt sur le résultat	23	27
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers⁴⁾		
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 604 \$	2 512 \$
Créances sur cartes de crédit	2 663	2 549
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	51	51
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,6 %	13,8 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,4 %	4,4 %
Résultats d'exploitation et mesures de Propriétés de Choix⁴⁾		
Produits	187 \$	171 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	136	107
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	308	(18)
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	79	73

Notes de fin de document des résultats financiers et du sommaire financier

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel 2014 - Revue financière de la société à la page 119.
 - 2) Voir la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société.
 - 3) Pour obtenir une définition des termes, veuillez consulter la préface du rapport de gestion de la société.
 - 4) Les résultats des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix sont présentés pour les périodes closes les 30 septembre 2015 et 2014, conformément à l'exercice des secteurs. Pour obtenir les résultats des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix au 10 octobre 2015 et au 4 octobre 2014, la société doit procéder à des ajustements qui sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations. Voir la rubrique 12, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société et la note 21, « Informations sectorielles ».
-

Profil de la société

La société est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, le plus important détaillant au pays, ainsi que le porteur de parts majoritaire de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, ainsi que des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, ainsi que des produits et services bancaires et de téléphonie mobile. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens-propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, comptant quelque 192 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 300 magasins détenus par la société, magasins franchisés et établissements détenus par des pharmaciens-propriétaires.

La raison d'être de Loblaw, soit aider les Canadiens à *profiter pleinement de la vie*, met à l'avant-plan les besoins et le bien-être de l'ensemble des consommateurs qui visitent ses magasins et y effectuent un milliard de transactions annuellement. Loblaw est en mesure de répondre à ces besoins, voire de dépasser les attentes de la clientèle, de multiples façons, ce qui inclut notamment ses établissements bien situés; ses quelque 1 050 magasins d'alimentation, tant de type escompte que de spécialité; ses pharmacies offrant des services complets situées dans plus de 1 250 établissements Corporation Shoppers Drug Mart et Pharmaprix et plus de 500 magasins de Loblaw; ses services bancaires sans frais offerts par l'entremise des *Services financiers le Choix du Président*; ses vêtements mode de marque *Joe Fresh* à prix abordables pour toute la famille; et trois des marques les plus populaires au Canada, soit *le Choix du Président*^{MD}, *sans nom*^{MD} et *Life Brand*^{MD}. Grâce aux programmes de fidélisation *PC Plus*^{MC} et *Shoppers Optimum*^{MD}/*Pharmaprix Optimum*^{MD}, plus d'un Canadien sur trois accumule des récompenses dans les magasins de la société.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare Inc.
100, University Avenue
Toronto, Canada
M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253
(Canada et États-Unis)
Télécopieur : 416-263-9394
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330
Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour procéder à un changement d'adresse ou mettre fin à des envois multiples, ou pour toute autre requête concernant votre compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Relations avec les investisseurs

Personne-ressource pour les investisseurs :
Sophia Bisoukis
Relations avec les investisseurs
905-861-2436
investor@loblaw.ca

Personne-ressource pour les médias :
Kevin Groh
Vice-président, Affaires corporatives et communications
905-861-2437
pr@loblaw.ca

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Centre des investisseurs sur le site Web de la société à l'adresse loblaw.ca.

Téléconférence et webémission

Les Compagnies Loblaw limitée tiendra une téléconférence et une webémission le 18 novembre 2015, à 10 h (HE).

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 416-204-9702. La rediffusion sera disponible deux heures après la téléconférence au 647-436-0148, code d'accès 667786. Pour accéder à la webémission, veuillez visiter le site Web de la société, à l'adresse loblaw.ca, consulter l'onglet Centre des investisseurs, puis cliquer sur la webémission. Préinscription possible.

De plus amples renseignements sur la téléconférence et la webémission se trouvent sur le site Web de Les Compagnies Loblaw limitée à l'adresse loblaw.ca.

Loblaw

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

LOBLAW.CA SHOPPERSDRUGMART.CA PHARMAPRIX.CA PC.CA JOEFRESH.CA PCFINANCIAL.CA CHOICEREIT.CA